



## SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES FORMATIONS ET GROUPES DE TRAVAIL DU CNIS

|   |            |
|---|------------|
| . Calendrier des réunions 2006 .....  | 107        |
| . Agriculture .....   | 109        |
| . Commerce, services.....   | 113        |
| . Démographie, conditions de vie .....  | 117        |
| . Education, formation .....  | 121        |
| . Emploi, revenus (2 réunions) .....  | 125        |
| . Environnement .....   | 131        |
| . Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie .....                                    | 135        |
| . Monnaie, finance, balance des paiements.....  | 139        |
| . Santé, protection sociale .....   | 143        |
| . Statistiques régionales et locales .....  | 147        |
| . Transports, tourisme .....  | 151        |
| <i>Inventaire des besoins d'information sur les transports .....</i>                                | <i>154</i> |
| . Urbanisme, équipement, logement .....   | 155        |
| . Interinformation Statistiques sociales .....  | 159        |
| <i>Niveaux de vie et inégalités sociales .....</i>  | <i>162</i> |
| . Interinformation Statistiques d'entreprise.....   | 163        |
| <i>Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes .....</i> | <i>167</i> |

Les comptes rendus détaillés des réunions de formation sont disponibles sur le site du Cnis <http://www.cnis.fr>. Vous pouvez les télécharger à partir de la rubrique « Actualités » - page « Calendrier des réunions » ou à partir de la rubrique Agenda en choisissant la formation souhaitée. Pour être informé de leur mise à disposition sur le site, vous pouvez vous abonner à la lettre hebdomadaire d'Actualités.



|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>CALENDRIER DES<br/>RÉUNIONS 2006</b></p> |
|--|

|                            |   |
|----------------------------|---|
| 24 février                 | Formation Emploi, revenus   |
| <b>23 mars</b>             | <b>Formation Agriculture</b>  |
| 27 mars                    | Bureau du Cnis  |
| <b>3 avril</b>             | <b>Formation Education, formation</b>                                     |
| <b>6 avril</b>             | <b>Formation Transports, tourisme</b>                                     |
| <b>26 avril</b>            | <b>Formation Santé, protection sociale</b>                                |
| <b>3 mai</b>               | <b>Formation Commerce, services</b>                                       |
| <b>11 mai</b>              | <b>Formation Emploi, revenus</b>  |
| <b>15 mai</b>              | <b>Formation Démographie, conditions de vie</b>                           |
| <b>18 mai</b>              | <b>Formation Monnaie, finance, balance des paiements</b>                  |
| <b>23 mai</b>              | <b>Formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie</b> |
| <b>30 mai</b>              | <b>Formation Urbanisme, équipement, logement</b>                          |
| <b>1<sup>er</sup> juin</b> | <b>Formation Environnement</b>  |
| 22 septembre               | Formation Statistiques régionales et locales                              |
| 6 octobre                  | Interinformation statistiques sociales <sup>1</sup>                       |
| 24 octobre                 | Interinformation statistiques d'entreprises <sup>2</sup>                  |
| 10 novembre                | Bureau du Cnis  |
| 18 décembre                | Assemblée plénière  |

**Les réunions de programme sont indiquées en caractère gras.**

<sup>1</sup> Formations « Agriculture », « Commerce, services » - « Environnement » - « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » - « Monnaie, finance, balance des paiements » - « Transports, tourisme » - « Urbanisme, équipement, logement » - « Système productif »

<sup>2</sup> Formations « Education, formation » - « Emploi, revenus » - « Démographie, conditions de vie » - « Santé, protection sociale »



|                          |
|--------------------------|
| Formation<br>AGRICULTURE |
|--------------------------|

Président : Jean SALMON, président de la commission économique de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

Rapporteur : Virginie MADELIN, chef du SCEES (Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales)

## **ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE PROGRAMME DU 23 MARS 2006**

**Introduction générale** (M. Jean SALMON)

**I - Suivi des avis donnés sur le programme 2006 et sur le programme à moyen terme 2004-2008**  
(Philippe BONNEAU - SCEES)

**II - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2007**

- Exposé synthétique (Virginie MADELIN - SCEES)
- Débat

**III - RICA : validation du plan de sélection** (Sylvain MOREAU - SCEES)

**IV - Examen de projets d'enquêtes, liés à des règlements statistiques européens, pour avis d'opportunité**

- le RICA (Emmanuel CHANTRY - SCEES)

**V - Point d'information sur les règlements européens en cours d'élaboration**  
(Christian GAY - SCEES)

**VI - Définition de l'exploitation agricole en tant qu'unité statistique**

- Introduction (Benoît DE LAPASSE - SCEES)
- Débat ouvert par Gilles ALLAIRE ( Directeur de Recherches INRA Economie et Sociologie Rurales) et Bertrand SCHMITT (Directeur de recherche UMR INRA-ENESAD en Economie et Sociologie Rurales)

**VII - Projet d'avis de la formation** (Carla SAGLIETTI)

## Réunion de programme du 23 mars 2006

### SYNTHÈSE

La formation s'est réunie le 23 mars 2006, sous la présidence de M. Jean Salmon. Après le suivi des avis 2006 et la présentation de l'avant-projet de programme statistique 2007 par Virginie Madelin et Philippe Bonneau, un point a été fait par Christian Gay sur les projets de règlements européens. Dans la perspective du recensement agricole de 2010, Benoît de Lapasse (Scees) a présenté l'état de la réflexion sur la définition de l'exploitation agricole en tant qu'unité statistique. Un riche débat a suivi avec la participation de Pierre Dupraz (Inra de Rennes). Enfin, l'avis d'opportunité du Réseau d'information comptable agricole (RICA) a été renouvelé et son plan de sélection validé pour l'année 2006.

Philippe Bonneau, nouvel adjoint de Virginie Madelin, a présenté **le suivi des avis donnés sur les programmes 2006 et à moyen terme**. Des progrès ont été accomplis dans tous les domaines et plus particulièrement dans l'exploitation des sources administratives afin d'alléger la charge de réponse pour les entreprises agricoles (avis n°2 du programme 2006 et n°1 du programme à moyen terme). En 2005, l'exploitation de la base de donnée nationale d'identification bovine avait permis de supprimer l'enquête sur le cheptel bovin réalisée en mai. En 2006, c'est la taille de l'échantillon de l'enquête de novembre qui sera réduite. Les déclarations de surface collectées par les DDAF et l'ONIC permettront de pré-remplir les questionnaires de l'enquête Structures 2007, en cours de préparation. Dans le domaine de la pêche, la mise en place d'un journal de bord électronique à bord des navires devrait permettre d'améliorer la qualité des statistiques.

Virginie Madelin, a exposé **l'avant-projet de programmes statistiques 2007** articulé autour de trois axes : la réalisation d'enquêtes statistiques prévues pour la plupart par des règlements européens et portant sur des thématiques spécifiques, dont la plupart sont l'exploitation accrue de données administratives, la réalisation d'opérations d'études et de synthèses. Les programmes de travail 2007 prévoient notamment la réalisation de l'enquête quinquennale sur la structure des vergers, d'une enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures, de l'enquête sur les Structures des exploitations agricoles et d'une enquête sur la production de l'aquaculture.

Ont également été évoqués les aspects organisationnels de la pêche et de la statistique agricole.

Les utilisateurs et particulièrement le président Jean Salmon ont exprimé le souhait que la réorganisation en cours ne nuise pas à la mise à disposition de l'information, en particulier des données prospectives à court et moyen terme.

Malgré les travaux entrepris entre le SCEES, l'Insee et la MSA sur l'emploi agricole, certains participants ont regretté que l'on ne progresse pas plus rapidement dans ce domaine de la connaissance.

Comme chaque année, le Cnis a joué le rôle de Comité national du **RICA** (réseau d'information comptable agricole) conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 et a validé les grandes lignes de son échantillon.

Cette présentation habituelle a été complétée, cette année, par la demande de renouvellement de l'avis d'opportunité du RICA. Cette opération, qui a été mise en place en 1965 en réponse à un règlement européen, n'a fait l'objet d'aucune objection.

Christian Gay (SCEES) a fait le point sur les règlements européens en cours d'élaboration. Le **règlement statistique sur les pesticides** avait déjà été évoqué l'année passée. Il faisait l'objet de beaucoup de réticences de la part des statisticiens français. Le directeur de l'Insee est intervenu dans les enceintes européennes pour que la stratégie thématique et la directive cadre soient discutées entre les Etats membres. D'autres États ont rejoint la position française. La situation est désormais plus acceptable.

Au projet de réglementation du recensement agricole la Commission a associé un **projet de registre agricole**. Un tel registre, à la fois administratif et statistique, qui existe dans certains pays, notamment nordiques, suppose des moyens considérables. De manière générale, ce type de registre n'apparaît pas nécessaire aux statisticiens français.

La préparation du recensement agricole de 2010, a donné lieu à de premières réflexions au ministère de l'agriculture et de la pêche dont celle portant sur **la définition de l'exploitation agricole en tant qu'unité statistique**. Cette problématique, point fort de la réunion, a été présentée par Benoît de Lapasse (SCEES).

La définition actuelle est vieille d'une cinquantaine d'années. Elle s'articule autour de **3 conditions**. Tout d'abord, l'unité productive doit être soumise à une **gestion courante indépendante**. La deuxième condition est que les **produits de l'exploitation** appartiennent à une liste qui a peu varié dans le temps. Enfin, l'unité de production doit atteindre une certaine dimension mesurée par des **3 seuils physiques** concernant la surface agricole utilisée, la taille de l'exploitation exprimée en unité de dimension européenne (UDE) et le facteur travail mobilisé exprimé en unité de travail annuel (UTA).

Le niveau actuel de ces seuils impose un champ d'investigation extrêmement vaste au recensement qui conduit à enquêter de très petites unités dont la contribution à l'agriculture productive est marginale (la moitié de ces très petites unités sont dirigées par des retraités agriculteurs) mais dont l'implication en milieu rural reste importante. Ce contraste pose question. Les organisations professionnelles elles-mêmes ne se reconnaissent pas dans les toutes petites exploitations enquêtées. Et dans un contexte d'optimisation des moyens il peut être difficile d'enquêter une population aussi nombreuse.

Par ailleurs, la réforme de la PAC de 2003, notamment le découplage des aides (sujet traité par la formation le 7 avril 2004), va modifier la typologie des exploitations agricoles. De nouvelles préoccupations telles que le développement rural, l'environnement (en particulier le maintien des terres dans de bonnes conditions environnementales) et la sécurité alimentaire amènent aussi à s'interroger sur la définition de l'exploitation agricole.

Trois pistes sont envisagées pour faire évoluer la définition. La première consisterait à ne procéder qu'à de légères adaptations en maintenant les seuils actuels. L'avantage de cette option est d'assurer une continuité dans les séries et de maintenir une grande richesse permettant l'observation et l'analyse des structures de petite taille. La deuxième solution serait de relever les seuils pour se rapprocher de la réalité économique. Enfin, la troisième hypothèse consisterait à utiliser des sources administratives telles que la base de données nationale des usagers (BDNU) ou les fichiers de la MSA mais elle apparaît peu pertinente.

Aucune décision n'a été prise mais l'utilisation des sources administratives s'avérant peu praticable à ce jour il semble que le relèvement des seuils constituerait une option accessible. Par exemple, une multiplication de l'ensemble des seuils par le même facteur 5 permettrait de satisfaire la contrainte communautaire qui est de couvrir 99% de la MBS (marge brute standard). Il en résulterait une baisse d'environ 20% du nombre d'exploitations enquêtées mais une perte du volume de l'emploi non salarié exprimé en unité de travail annuel (UTA, soit un équivalent temps plein en agriculture) de 5,7% et une baisse de la surface agricole utilisée (SAU) très faible, de l'ordre de 0,8%.



|   |
|---|
| <p>Formation</p> <p><b>COMMERCE, SERVICES</b></p> |
|---|

Président : Jean GADREY, Professeur d'économie à l'Université de Lille I

Rapporteur : Benjamin CAMUS, Chef du département des activités tertiaires de l'Insee

## **ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE PROGRAMME DU 3 MAI 2006**

Introduction (M. Jean GADREY)

**I - Suivi des avis 2006 et moyen terme** (M. Benjamin CAMUS)

**II - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2007**

1. Exposé synthétique des grandes orientations (M. Benjamin CAMUS)
2. Débat
3. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité
  - Liées à un règlement européen
    - « Les déchets produits par le commerce de gros et de détail en 2006 » (Mme Geneviève HONORÉ)
    - Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (Tic) (M. Jean LIENHARDT)
  - Autres
    - « Têtes de réseaux d'enseigne » (Mme Dominique BONNANS)

**III - Suivi des projets de règlements européens** (M. Benjamin CAMUS)

**IV - Point sur la réalisation de l'enquête « Points de vente »**

- Bilan de la collecte (M. Hervé LOISEAU)
- Perspectives d'analyse des résultats (Mme Dominique BONNANS)
- Débat

**V - Point sur l'enquête « modes et moyens de gestion de l'immatériel »**

- Résultats (Mme Élisabeth KREMP)
- Débat

**VI - Projets d'avis de la formation** (Mme Carla SAGLIETTI)

Conclusion (M. Jean GADREY)

## Réunion de programme du 3 mai 2006

### SYNTHÈSE

La formation Commerce, services s'est réunie le 3 mai 2006 sous la présidence de Jean Gadrey. Après le suivi des avis 2006 et moyen terme et l'examen des avant-projets de programme 2007, la réunion s'est poursuivie par un point sur la collecte de l'enquête « Points de vente » et les perspectives d'analyse des résultats et la présentation des résultats de l'enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel ».

Le **suivi des avis** et la synthèse des avant-projets de programme 2007 ont été présentés par Benjamin Camus, rapporteur de la formation.

Les **indices de prix des services** sont actuellement disponibles sur 90 % du champ demandé par Eurostat et devraient couvrir 100% du champ fin 2006. Le champ fixé par le Cnis en 1997 est couvert à 75 % en terme de collecte mais à seulement 20 % en terme de diffusion. La décision de débiter la publication d'un indice n'est prise qu'après validation des premières évolutions constatées par les organisations professionnelles concernées et cette phase de validation peut être plus ou moins longue. La nouvelle nomenclature fournissant une vision sensiblement différente des activités de services, il paraîtrait opportun de redéfinir les secteurs à couvrir au-delà des obligations actuelles du règlement européen. La discussion sur ce thème pourrait être engagée lors de la réunion de la formation en 2007.

L'enquête Têtes de réseaux, qui a été réalisée sur certains secteurs du commerce de détail et devrait être étendue à d'autres secteurs du commerce de détail et à certains secteurs des services, contribue à la **connaissance de la structuration des secteurs tertiaires et notamment de celle induite par le commerce indépendant organisé**. Un sous-groupe de travail du Cnis consacré aux réseaux devrait, d'ici fin 2006, faire des propositions pour un suivi statistique plus régulier des réseaux dans l'ensemble des secteurs concernés.

Le département des activités tertiaires de l'Insee a mis en place une concertation avec les organisations professionnelles pour le **changement de nomenclature**. Une quarantaine de sous-classes spécifiques à la nomenclature française ont ainsi été ajoutées. Le projet de nouvelle nomenclature française sera présenté le [15 juin](#), lors de la réunion de la formation Nomenclatures économiques de la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales (CNNE).

La méthodologie de l'exploitation des déclarations de **chiffre d'affaires** a été révisée et une nouvelle série d'indicateurs est publiée depuis janvier 2006.

Le premier chiffrage des **comptes des institutions sans but lucratif (ISBL)** réalisé à partir de l'exploitation des fichiers administratifs des déclarations de données sociales (DADS) » a donné lieu à un rapport présenté au colloque de l'Addes de janvier 2006.

Une très large part des thèmes qui avaient été évoqués dans les avis du moyen terme ont pu être traités, soit au travers d'enquêtes spécifiques au secteur tertiaire, soit par une prise en compte des spécificités du commerce et des services dans les enquêtes tous secteurs.

Après ce bilan, jugé très positif par la formation, Benjamin Camus a synthétisé les **avant-projets de programme 2007**.

Le programme des **enquêtes thématiques** sera poursuivi et une attention particulière sera portée sur la diffusion et la valorisation des résultats de ces enquêtes.

S'agissant des **données structurelles**, deux chantiers importants concernent l'enquête annuelle d'entreprise. Pour assurer le passage entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature, l'EAE réalisée en 2007, sur 2006, comportera une nomenclature intermédiaire, plus développée. Le programme RESANE doit aboutir, en 2009, à une nouvelle version d'enquêtes annuelles, allégées de toute la partie administrative, et rebaptisées « enquêtes sectorielles annuelles ». Un travail de révision de l'ensemble des parties spécifiques au commerce et aux services en terme d'interrogation est en cours et pourrait être présenté à la formation en 2007 ou en 2008.

Pour les **indicateurs conjoncturels d'activité**, l'enquête mensuelle auprès des grandes surfaces alimentaires sera consolidée (EMAGSA). En ce qui concerne les indices de chiffres d'affaires, la consolidation méthodologique de la prise en compte de la démographie des entreprises dans la chaîne TVA sera poursuivie et l'enquête mensuelle complémentaire Commerce, services sera révisée.

La Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL) engagera sur le **champ des professions libérales** un travail de même nature que celui réalisé sur l'artisanat de façon à mieux définir ce champ et à pouvoir diffuser des statistiques.

La formation a délivré un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête sur les déchets non dangereux produits par le commerce de gros et de détail en 2006, à l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (Tic) et à l'enquête Têtes de réseaux d'enseigne.

En matière de **règlements européens**, Benjamin Camus a précisé que le secteur du commerce et des services ne fait pas l'objet de nouveaux projets, mais des règlements récents ont un impact sur ce secteur et des règlements anciens ont été étendus au tertiaire.

Une nouvelle version du **règlement SBS** devrait être adoptée cette année. Elle prévoit l'élargissement du champ couvert aux activités environnementales et audiovisuelles, un détail sectoriel plus grand sur les activités informatiques et les services fournis aux entreprises, et le développement de l'annexe concernant les services.

Le **règlement STS** de 1998 a été modifié et adopté dans sa nouvelle version en juillet 2005. Il s'agit également d'étendre au tertiaire un certain nombre d'instruments, essentiellement l'introduction de l'observation des prix des services.

**L'enquête CIS sur l'innovation** correspond à un règlement de 2004 et comporte des aménagements pour tenir compte des aspects d'innovation spécifiques au commerce et aux services tels que les questions ayant trait au marketing et à l'organisation.

Hervé Loiseau a ensuite explicité les premiers résultats de l'enquête **Points de vente**. Cette enquête a été réalisée au premier semestre 2005. Elle interrogeait les magasins du commerce de détail sur leur chiffre d'affaires, leurs effectifs, et leur surface. Seules les entreprises possédant au moins deux points de vente ont été interrogées. Pour les autres, les informations ont été directement tirées de l'enquête annuelle d'entreprises (19 000 entreprises).

La surface moyenne des magasins a augmenté depuis 1992 et le nombre d'hypermarchés a été multiplié par 1,5. Les performances des points de vente varient selon l'activité : les magasins populaires, qui proposent souvent un secteur habillement, réalisent un chiffre d'affaires par personne occupée moindre que celui des supérettes. La performance en chiffre d'affaires croît proportionnellement à la surface des établissements mais une très grande variabilité existe à l'intérieur d'une même tranche de surface de vente.

Dominique Bonnans a détaillé les travaux actuellement en cours afin d'éclairer l'impact de l'environnement commercial sur les résultats des magasins. Le choix a été fait de caractériser l'espace de façon externe à l'enquête en construisant un référentiel géographique. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, 4 segments ont été retenus : le rural isolé, le centre rural, la commune polarisée sans sortie de ville, la sortie de ville. Pour les autres communes, 2 méthodes ont été retenues ; elles pourront être utilisées de manière alternative ou complémentaire, l'une est fondée sur la densité commerciale, l'autre sur l'analyse de grappes de magasins. Cette analyse devrait donner des résultats pertinents sur des secteurs fins. L'approche par la localisation géographique pourrait être enrichie par l'intégration d'autres variables susceptibles d'avoir un effet sur les résultats des magasins.

Élisabeth Kremp (Sessi) a exposé les résultats de l'enquête **Moyens et modes de gestion de l'immatériel**. Cette enquête avait pour objectif de cerner les politiques de l'immatériel des entreprises dans 4 domaines : la communication, l'innovation, la recherche-développement et la propriété intellectuelle, en quantifiant les politiques menées, leurs justifications, les effets perçus et d'estimer les moyens budgétaires et humains mis en œuvre. Elle a été réalisée fin 2005-début 2006 auprès de 18 000 entreprises indépendantes ou micro-groupes et 2 000 groupes des secteurs de l'industrie (y compris construction), du commerce et des services (y compris transports).

45 % des entreprises déclarent avoir mis en place au moins une action dans le domaine de la communication, de l'innovation, de la recherche-développement ou de la propriété intellectuelle. L'implication des entreprises dans les politiques de l'immatériel est avant tout liée à la taille, les différences suivant les secteurs sont moins nettes. C'est dans le secteur du commerce que les petites entités déclarent le plus souvent mettre en place au moins une politique de l'immatériel, le plus souvent en lien avec la communication et la publicité. Concernant la propriété intellectuelle, c'est également dans le secteur du commerce que les petites entreprises se protègent le plus. Les premiers résultats de l'enquête sont disponibles dans le 4 pages du Sessi « [L'immatériel au cœur de la stratégie d'entreprises](#) ».



Formation

DÉMOGRAPHIE,  
CONDITIONS DE VIE

Président : Jean-Baptiste de FOUCAULD, Inspecteur général des finances

Rapporteur : Stéfan LOLLIVIER, Directeur des statistiques démographiques et sociales (Insee)

### ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE PROGRAMME DU 15 MAI 2006

- I. Introduction, M. Jean-Baptiste de FOUCAULD
- II. Suivi des avis donnés sur le programme 2006 et le moyen terme, Stéfan LOLLIVIER
- III. Examen des avants-projets de programmes statistiques pour 2007
  1. Exposé synthétique, Stéfan LOLLIVIER
  2. Débat
  3. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité
    - Lié à un règlement européen
      - Enquête légère TIC, Insee
    - Autres projets
      - Enquête Trajectoires et origine (TeO), Insee
      - Enquête sur les pratiques culturelles des français, DEPS
- IV. Point sur le projet de règlement européen « statistiques sur les migrations et l'asile », Catherine BORREL, Insee
- V. Les travaux de l'observatoire national de la délinquance (OND)
  - Présentation, Christophe SOULLEZ (OND)
  - Débat
- VI. Réactions au *Chroniques n°4* « De la perception à la mesure du pouvoir d'achat »
  - Introduction, M. Jean-Baptiste de FOUCAULD
  - Discussion
- VII. Projet d'avis de la formation, Carla SAGLIETTI (Cnis)

## Réunion de programme du 15 mai 2006

### SYNTHÈSE

*La formation Démographie conditions de vie s'est réunie le 15 mai 2006 sous la présidence de Jean-Baptiste de Foucauld. Après le suivi des avis, Stéfán Lollivier, rapporteur, a fait la synthèse de l'avant-projet de programme 2007. Les trois enquêtes examinées pour avis d'opportunité ont obtenu un avis favorable de la formation. Le point sur le projet de règlement européen "statistiques sur les migrations et l'asile" exposé par Catherine Borrel a suscité de nombreuses réactions. Christophe Soullez (Observatoire national de la délinquance) a présenté les travaux de l'OND pour la mesure des phénomènes de délinquance, qui mobilisent de nombreuses sources administratives et s'appuient également sur les enquêtes de victimation de l'Insee.*

Le **suivi des avis donnés sur le programme 2006** a été présenté par Stéfán Lollivier, rapporteur de la formation. Le groupe de travail sur les niveaux de vie et les inégalités a été mis en place et ses travaux avancent. La Commission nationale d'évaluation du recensement prépare un questionnaire qui devrait permettre d'éclairer la question de partage des coûts entre l'État et les collectivités locales. Elle devrait également faire des propositions sur les enquêtes associées au recensement. Sur les situations de pauvreté monétaire et non monétaire, les résultats de l'enquête Consensus seront publiés avant la fin de l'année ; ils renforceront l'idée que les individus n'ont pas forcément les mêmes standards pour eux-mêmes et pour les autres. Enfin, des efforts ont été faits sur la connaissance des flux migratoires, ils devront être poursuivis.

Stéfán Lollivier a ensuite exposé les points essentiels de l'**avant projet de programme statistique pour 2007**. S'agissant des **aspects démographiques**, la base permanente des équipements devrait être mise en production et sa diffusion devrait notamment satisfaire les besoins d'information au niveau local. Un recensement général de la population sera mené à Mayotte et en Polynésie ; les enquêtes annuelles de recensement de la population résidant en France ne comporteront aucun aspect particulier cette année. L'Insee réalisera une enquête sur la participation électorale, comme il l'avait fait en 2004. L'Ined préparera la deuxième interrogation de l'enquête panélysée sur les relations familiales et intergénérationnelles (Erfi/GGS). Deux nouveaux projets mobilisent de nombreux partenaires : l'enquête Trajectoires et origines qui doit permettre de mieux connaître les populations immigrées, leurs trajectoires et leurs difficultés sera collectée en 2008, et le projet de cohorte d'enfants Elfe qui a pour objectif de suivre à partir de 2009 des enfants de leur naissance à leur majorité afin de comprendre les conséquences de la situation sociale et sanitaire pendant l'enfance sur l'insertion dans la vie adulte. Concernant les **prix**, Eurostat souhaite intégrer à l'indice des prix communautaire des éléments sur les dépenses des propriétaires occupants, un indice expérimental devrait donc être produit en 2007. Si l'expérience est concluante, elle pourra être présentée et débattue au sein de la formation. La rénovation de l'indice des prix dans les Dom s'achèvera en 2007 avec l'adaptation des applications métropolitaines pour permettre la publication d'indices locaux. Sur les aspects **conditions de vie**, trois enquêtes auprès des ménages sont à noter : la cinquième édition de l'enquête sur les pratiques culturelles des français du ministère de la culture, une enquête légère sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), et enfin l'enquête transports dont le ministère de l'équipement est maître d'ouvrage. Sur les aspects **justice et sécurité** la première grande enquête de victimation sera lancée en 2007 suite à la commande de l'observatoire national de la délinquance ; l'enrichissement de l'enquête sur le suivi des justiciables complète les efforts menés dans le passé. Enfin, la formation a émis un avis d'opportunité favorable sur les trois **enquêtes** examinées : l'enquête légère TIC et celle sur les pratiques culturelles des français qui seront collectées en 2007, et sur le projet Trajectoires et origines prévu pour la fin de l'année 2008.

Catherine Borrel (Insee) a fait le point sur le **projet de règlement européen « statistiques sur les migrations et l'asile »**, qui en est à sa quatrième version et suscite des débats animés au sein du groupe statistique d'Eurostat. Ainsi la définition de l'immigrant retenue dans le projet de règlement, celle de l'Onu, fait référence à une durée de présence d'un an. Elle a été contestée par plusieurs pays, notamment les pays à registre de population. Pour le pays de naissance, plusieurs définitions sont possibles, au libre choix du fournisseur de données. La Commission ne s'est pas prononcée sur la manière de traiter l'immigration illégale, qui est connue dans certains pays seulement. Concernant

l'émigration, la France ne peut pas fournir les données demandées. Et les pays qui le peuvent en théorie ont indiqué que les données ne sont pas fiables, les étrangers ne demandant pas leur radiation des registres de population. Par ailleurs, le stock d'étrangers doit être fourni selon une ventilation très détaillée dans un délai de douze mois, ce qui ne permet pas d'utiliser le résultat de l'année centrale du recensement. Enfin, la Commission ayant rendu obligatoire la fourniture d'un grand nombre de données a suscité un vote défavorable des pays sur les points facultatifs, le niveau d'éducation des immigrants à leur arrivée par exemple. Il est difficile de prévoir comment évoluera ce dossier.

De nombreux commentaires et réactions ont suivi cet exposé. Les participants ont insisté sur la nécessité de suivre l'ensemble des composantes des flux migratoires (flux intra-européens, étudiants,...) en particulier grâce à l'utilisation et à l'amélioration des fichiers existants. Ils ont souhaité que les informations demandées au niveau européen soient fournies dans la mesure du possible par le système statistique public.

Christophe Souleze (OND) a rappelé que l'[observatoire national de la délinquance](#) est l'un des deux départements de l'Institut national des hautes études de sécurité (Inhes) et qu'il est doté d'un Conseil d'orientation lui assurant une indépendance intellectuelle. L'observatoire a pour mission de recueillir les données relatives à la délinquance et à la criminalité issues des administrations ou d'organismes privés, et de les exploiter. La publication mensuelle des chiffres de la délinquance, jusqu'alors diffusés par le ministère de l'intérieur, s'est ajoutée en 2006 à ces missions initiales. L'OND a développé sur ce point sa propre méthode et l'indicateur unique publié par le ministère de l'intérieur pour analyser les évolutions de la délinquance a été remplacé par quatre indicateurs, dont l'analyse est faite sur douze mois glissants. Les travaux de l'OND reposent non seulement sur les sources administratives de la police et de la gendarmerie, mais aussi sur des sources comme les statistiques relatives aux infractions fiscales, aux infractions au droit de la concurrence ou au droit du travail. Des informations statistiques émanant de fédérations professionnelles, d'organismes de transports ou de syndicats sont également mobilisées, mais elles font l'objet d'une présentation distincte. Enfin, les enquêtes de victimation, réalisées avec l'Insee, sont la troisième grande source statistique de l'OND. Les résultats et analyses issus des travaux de l'observatoire sont validés par le Conseil d'orientation et diffusés sur différents supports : *Résultats et méthodes*, le rapport annuel, *Grand angle* et depuis février 2006 le *bulletin statistique mensuel* qui porte sur les faits constatés par les services de police et de gendarmerie. L'OND souhaite exploiter les bases opérationnelles de la police et de la gendarmerie afin d'enrichir ses analyses, tant sur le profil et les caractéristiques des auteurs et des victimes que sur les lieux de commission des infractions. Les nouveautés prévues pour 2006 et 2007 sont des travaux qualitatifs sur les victimes et les auteurs de coups et violences volontaires, la déclinaison régionale et départementale des indicateurs, une étude sur le sentiment d'insécurité en lien avec l'enquête « victimation » de 2006, une analyse de la criminalité dans les Dom et une étude qualitative sur la délinquance dans les transports d'Ile-de-France.



Formation

ÉDUCATION, FORMATION

Présidente : Claire BAZY MALAURIE, Présidente de Chambre, rapporteur général de la Cour des comptes

Rapporteur : M. Jean-Michel DURR, Sous-direction des études statistiques (SDES), Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche

### ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE PROGRAMME DU 3 AVRIL 2006

1. Introduction, Mme Claire BAZY MALAURIE
2. Suivi des avis donnés sur le programme 2006, M. Jean-Michel DURR
3. Suivi des avis du moyen terme 2004-2008, M. Jean-Michel DURR
4. Examen des avants-projets de programmes statistiques pour 2007
  - Exposé synthétique, M. Jean-Michel DURR
  - Débat
5. Examen pour avis d'opportunité d'enquêtes :
  - Enquête sur le parcours des candidats à la validation des acquis de l'expérience (titres et diplômes de niveau V), Dares
  - Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis 45 mois après leur sortie de l'enseignement agricole, DGER
  - Panel d'élèves du second degré recrutés en 2007, SDES
  - Prolongation du panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997, SDES
6. Point d'information sur des enquêtes présentées à d'autres formations
  - Volet « santé » commun au panel éducation 1995 et à l'enquête sur l'entrée dans la vie adulte, SDES
7. Apport des méthodes statistiques pour l'évaluation des pratiques pédagogiques
  - Présentation, Mme Catherine RÉGNIER - DEP, Sous-direction de l'évaluation et M. Pascal BRESSOUX - Université Pierre Mendès France, Grenoble
  - Débat
8. Projets d'avis de la formation (Mme Carla SAGLIETTI)
9. Conclusion de la réunion (Mme Claire BAZY MALAURIE)

## Réunion de programme du 3 avril 2006

### SYNTHÈSE

*La formation Éducation-formation s'est réunie le 3 avril 2006 sous la présidence de Claire Bazy Malaurie. Catherine Régnier (Ministère de l'éducation nationale) et Pascal Bressoux (Université de Grenoble) ont présenté les apports des méthodes statistiques pour l'évaluation des pratiques enseignantes. Après le suivi des avis 2006 et de moyen terme, Jean-Michel Durr (SDES) a fait la synthèse de l'avant projet de programme 2007 de la formation. Enfin, la formation a émis un avis favorable sur les projets d'enquêtes proposés à son examen.*

Depuis une vingtaine d'années, des travaux utilisent l'apport statistique pour essayer d'évaluer les pratiques enseignantes. Ils ont permis de faire émerger des modèles d'appréciation de ces pratiques. Catherine Régnier (Ministère de l'éducation nationale) a présenté l'intérêt et les limites de certains de ceux qu'emploie la direction de l'évaluation et de la prospective (Dep). Le modèle des processus organisateurs de la pratique est de plus en plus utilisé. La pratique est considérée comme la combinaison de plusieurs variables, identifiables et observables, dont l'organisation diffère d'un enseignant à l'autre. Le modèle permet de caractériser les pratiques et d'aboutir à des variables discriminantes. C.Régnier a ensuite exposé comment la Dep a collecté et traité les informations nécessaires à la réalisation d'une étude sur les pratiques d'évaluation des enseignants au collège. Elle a conclu son exposé en insistant sur l'intérêt de produire de la connaissance sur l'évaluation des pratiques.

Pascal Bressoux (université de Grenoble) a d'abord exposé les difficultés et les possibilités de modélisation de l'évaluation du système éducatif. La difficulté tient au fait que les élèves ne sont pas assignés aléatoirement dans les dispositifs éducatifs qu'ils fréquentent. Les études longitudinales sont donc utilisées pour estimer les progrès et essayer de contrôler le niveau initial des élèves à l'entrée dans le dispositif. On tente aussi de contrôler des caractéristiques dont on sait qu'elles sont liées à la réussite scolaire. Les deux dimensions le plus souvent étudiées sont l'efficacité et l'équité d'un dispositif. On utilise à cet effet des modèles statistiques multi-variés. P.Bressoux a ensuite illustré son propos en présentant l'expérimentation des effectifs réduits en classe de cours préparatoire. La principale limite de ce travail tient au fait que les classes expérimentales n'ont pas pu être définies de manière aléatoire. On observe que les élèves des classes à effectif réduit ont en moyenne plus progressé que ceux des classes à effectif normal, et que les élèves les plus forts au départ en ont bénéficié plus que les autres. Mais l'effet n'est pas considérable.

En réponse aux questions posées, il est précisé que les études d'évaluation menées par la Dep sont réalisées essentiellement à la demande des inspecteurs de l'éducation nationale et de la direction des enseignements scolaires. Elles ont jusqu'à présent toujours été publiées dans les collections de la Dep. Par ailleurs, comme cela a été dit, il est toujours difficile de se placer dans une situation véritablement expérimentale.

Jean-Michel Durr a fait le **suivi des avis donnés sur le programme 2006**. La base nationale d'identifiants élèves devrait couvrir la moitié des départements dès 2006, et la totalité en 2007. Dans le cadre du transfert de compétences aux régions et aux départements ont été définies, d'une part, les données concernant les personnels TOS qui devront être transmises par les collectivités au ministère, et d'autre part les données que le ministère pourra mettre à disposition des collectivités. Concernant la nomenclature des spécialités de formation, l'Insee sera saisi d'une demande d'adapter la nomenclature aux nouvelles spécialités et de renforcer la documentation existante. Dans le contexte de la définition du socle de compétences et de la mise en œuvre de la Lof, les pratiques d'évaluation des compétences des élèves se développent, répondant ainsi au souhait du Conseil. Enfin, la valorisation à grande échelle de l'information statistique sur le système éducatif pourrait se traduire par la mise à disposition des utilisateurs, au-delà des analyses produites, de plus de données statistiques.

Pour les **avis pris sur le moyen terme**, Jean-Michel Durr a relevé qu'il semble difficile d'assurer la continuité des séries statistiques compte tenu de la grande liberté accordée par le ministère dans la mise en place du LMD. Concernant l'amélioration de la diffusion des informations statistiques, il a indiqué que des initiatives sont prises pour mettre à disposition des étudiants l'information sur l'offre de formation et de possibilité d'insertion à des niveaux assez fins, à la fois en terme de filière et de niveau géographique.

Jean-Michel Durr a présenté l'**avant projet de programme statistique 2007**. Les *systèmes d'information* qui s'appuient sur les systèmes de gestion sont caractéristiques du domaine des statistiques sur l'éducation. Dans le premier degré, un système comprenant à la fois des informations sur les élèves et sur les écoles se met en place progressivement. Pour l'enseignement supérieur, l'enjeu est d'étendre à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur le système SISE, bien implanté dans les universités. Dans le domaine de l'apprentissage, l'objectif est de remplacer les enquêtes auprès des CFA par une récupération de données individuelles issues des systèmes de gestion. Et, la Dares envisage de constituer une base de données en temps réel pour le suivi dématérialisé des contrats d'apprentissage. Ces opérations contribuent à l'allègement de la charge statistique pour les différents acteurs. Des *enquêtes* sont cependant nécessaires. Ainsi, l'enquête auprès des conseils régionaux sur la formation continue et l'apprentissage fait l'objet d'une refonte. La problématique de *parcours et d'insertion* apparaît dans les programmes des différents services, avec les enquêtes de cheminement du ministère de l'agriculture, les panels de la SDES, les enquêtes « génération » du Céreq. La mise en place de la Lof favorise le développement d'indicateurs à des *niveaux régionaux*.

La formation a émis un avis d'opportunité favorable sur les projets examinés : enquête sur le parcours des candidats à la validation de l'expérience, enquêtes sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves et apprentis de l'enseignement agricole, et panel d'élèves du second degré recrutés en 2007. Elle a approuvé la prolongation du panel d'élèves du premier degré recrutés en 1997.

La réunion s'est achevée sur l'adoption par la formation du projet d'avis qui sera soumis à l'Assemblée plénière.



|                  |
|------------------|
| <p>Formation</p> |
|------------------|

|                        |
|------------------------|
| <p>EMPLOI, REVENUS</p> |
|------------------------|

Président : Joël MAURICE, UMR Paris-Jourdan Sciences Économiques (PSE) et École nationale des ponts et chaussées (ENPC)

Rapporteur : Olivier MARCHAND, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité (Insee)

## ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2006

### I. Introduction - M. Joël MAURICE

### II. Examen de projets d'enquête pour avis d'opportunité

- *Liés à un règlement européen*
  - Enquête sur l'emploi en métropole - Insee
  - Enquête sur l'emploi dans les DOM - Insee
- *Autres projets*
  - Enquête 2007 sur l'entrée dans la vie adulte et volet complémentaire santé pour les élèves du panel éducation constitué en 1995 - Insee
  - Enquête Acemo sur les très petites entreprises - Dares
  - Enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches - Dares
  - Enquête auprès des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant bénéficié de l'Accre en 2004 - Dares

### III. Les non salariés : emploi et rémunération

- Les données actuelles et le projet pour l'observation statistique - M. Michel AMAR (Insee)
- Les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise - Dares
- Introduction au débat - M. Christian de Boissieu (Président délégué du Conseil d'analyse économique, directeur scientifique du centre d'observation économique de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris)
- Débat

### IV. La méthode d'estimation de l'emploi et du chômage

- Présentation - M. Olivier MARCHAND
- Introduction au débat - M. Denis CLERC (Alternatives économiques)
- Débat

### V. Conclusion - M. Joël MAURICE

## Réunion du 24 février 2006

### SYNTHÈSE

*La formation s'est réunie le 24 février sous la présidence de Joël Maurice. Le projet de constitution d'une base unique annuelle pour l'observation statistique de l'emploi et des revenus des non-salariés et les derniers résultats disponibles sur les chômeurs ayant bénéficié d'une aide à la création d'entreprise en 2004 ont été exposés respectivement par l'Insee et la Dares. Christian de Boissieu (Président délégué du CAE) a ensuite introduit la discussion, en mentionnant notamment l'intérêt pour le système statistique public à travailler en partenariat avec les professionnels. La présentation des grands principes des méthodes d'estimation de l'emploi et du chômage et des évolutions prévues à l'horizon 2009 a été suivie d'une intervention de Denis Clerc (Alternatives économiques), montrant les difficultés auxquelles sont confrontés les utilisateurs de statistiques dans le domaine de l'emploi. Enfin, six projets d'enquêtes ont été discutés et ont obtenu un avis d'opportunité favorable.*

Le projet pour l'observation statistique de l'emploi et des revenus des **non salariés**, qui représentent 10 % de l'emploi total, a été exposé par Michel Amar (Insee). Il s'agit de construire une base annuelle, semblable aux DADS pour les salariés, à partir de deux sources administratives : la base ETI (employeurs et travailleurs indépendants) de l'Acoss et, pour le champ de l'agriculture, la base de la CCMSA (caisse centrale de la mutualité sociale agricole). La première base annuelle devrait être disponible fin 2008. Elle contiendra la date de création et éventuellement de disparition de l'entreprise, sa taille, le secteur d'activité, le sexe et l'âge du non-salarié, le statut juridique, le type d'imposition, le revenu d'activité de l'année n-1. Les produits de diffusion, prévus pour 2009, devraient comprendre une base annuelle disponible en septembre de l'année n+1, une base annuelle enrichie avec les revenus l'année suivante, une base des poly-actifs et un panel de non-salariés constitué sur des critères identiques à ceux du panel DADS. *In fine*, un fichier détaillé anonymisé et des tableaux standards seront diffusés.

Viviane Silo (Dares) a présenté les derniers résultats disponibles sur les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'aide à la création d'entreprise (Accre). Avec plus de 60 000 créations aidées d'entreprises on observe en 2004 une progression de plus de 40 % par rapport à l'année précédente. Les explications sont de deux ordres : le maintien à un niveau élevé du chômage -la moitié des créateurs aidés étaient au chômage depuis plus d'un an, et l'évolution du dispositif- que la loi pour l'Initiative économique a relancé en 2003. Les deux tiers des bénéficiaires de l'aide ont entre 30 et 50 ans, et l'on constate depuis deux ans une augmentation du niveau de qualification avec l'arrivée d'anciens cadres ou agents de maîtrise. Les personnes peu ou moyennement formées s'orientent vers les services à la personne ou le commerce, alors que les créateurs mieux formés se tournent vers des activités de l'industrie.

Christian de Boissieu, Président délégué du Conseil d'analyse économique, a souligné l'importance de la connaissance statistique des non salariés. Les résultats doivent permettre aux observateurs, analystes et décideurs de comprendre la situation, conjoncturelle et structurelle, et d'aider à la prise de décision publique. Pour répondre aux besoins des utilisateurs, l'appareil statistique public aurait intérêt à travailler en partenariat avec les professionnels, et à se confronter à une information non issue de l'appareil public. Par ailleurs, il serait intéressant de savoir ce que font les autres pays, notamment européens, en matière de connaissance des non salariés.

En réponse au commentaire de C. de Boissieu et aux questions des participants, il est précisé que le projet de l'Insee vise à construire un socle de connaissances sur les non salariés. Par la suite, des opérations pourront être menées en partenariat pour éclairer des points particuliers, mais la conjoncture n'est pas un objectif prioritaire. Concernant la création d'emploi dans les petites entreprises, la Dares prévoit dans sa prochaine enquête d'interroger des créateurs aidés sur les motifs qui les conduisent à recruter ou à ne pas le faire.

Olivier Marchand a présenté les **méthodes d'estimation de l'emploi et du chômage** et les évolutions envisagées. Les estimations d'emploi reposent sur l'actualisation des résultats du recensement de la population de 1999, auxquels sont appliqués des indices d'évolution mesurés sur la base de sources administratives. On suit ainsi des postes de travail et non des personnes en

emploi. Et l'on suppose que les comportements de multiactivité ne se sont pas modifiés entre deux recensements. Un ensemble d'opérations portant aussi bien sur les salariés que sur les non-salariés est en cours. Il permettra, à l'horizon 2009, grâce à une méthodologie entièrement renouvelée, d'améliorer le recouvrement et la qualité des estimations d'emploi. S'agissant des estimations de chômage au sens du BIT, la méthodologie date de 1986. Elle est basée sur un point annuel fournit par l'enquête sur l'emploi et les estimations mensuelles utilisant des données de l'ANPE. Il est prévu à terme d'utiliser l'information issue de l'enquête sur l'emploi, devenue trimestrielle depuis 2002. Cela permettrait de s'affranchir des discontinuités liées au changement dans le comportement d'inscription des demandeurs d'emploi ou dans la gestion administrative de l'ANPE. O. Marchand a ensuite commenté le « bouclage », ie l'équilibre entre l'évolution de la population active, de l'emploi et du chômage, qui présente sur l'année 2005 un défaut de 50 000 personnes, comparable à celui des années précédentes. Aucune des pistes avancées pour expliquer l'évolution du chômage à partir de juin n'étant totalement satisfaisante, et les résultats de l'enquête sur l'emploi 2005 ne permettant pas de répondre complètement aux questions posées, les réflexions se poursuivent.

Denis Clerc, journaliste d'*Alternatives économique*, a présenté des exemples concrets pour souligner les difficultés rencontrées par les utilisateurs de statistiques du fait de la diversité des concepts utilisés dans le domaine de l'emploi. Il a par ailleurs regretté la disparition de séries longues, autrefois publiées par l'Insee. Après avoir exprimé le besoin d'informations, par exemple sur les multiactivités, les trajectoires professionnelles,... insuffisamment ou pas fournies, et qui pourraient l'être sans modifications fondamentales des sources de la statistique publique, D.Clerc a conclu son intervention en insistant sur la mission de l'Insee d'élaboration de données chiffrées.

En réponse aux interrogations de Denis Clerc, dont les participants ont appuyé les propos, Olivier Marchand a expliqué comment des écarts peuvent apparaître alors même que les sources sont identiques. Concernant les séries longues, l'Insee travaille à un nouveau produit, en essayant de limiter les conséquences de la rupture de l'enquête Emploi en 2002. Enfin, le besoin d'information non satisfait, sur les trajectoires ou la mobilité par exemple, s'explique par le fait que la nouvelle enquête sur l'emploi est moins adaptée que l'ancienne à l'analyse longitudinale de suivi des personnes. Il faut désormais promouvoir de nouveaux outils, panel ou enquête de suivi de populations particulières par exemple.

Les six projets d'enquête présentés pour **avis d'opportunité** ont obtenu un avis favorable de la formation. Il s'agit pour l'Insee de l'enquête sur l'emploi en métropole, de celle sur l'emploi dans les Dom, et du volet Santé de l'enquête « Entrée dans la vie adulte » ; pour la Dares de l'enquête Acemo sur les petites entreprises et de celle auprès de bénéficiaires de l'aide aux demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise. Le projet de la Dares et de l'Acoss d'enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches (CNE), qui permettra de connaître l'opinion des chefs d'entreprise, a suscité des échanges nourris ; la formation a émis un avis favorable, avec plusieurs avis contraires et une abstention, assorti du souhait que, d'une part la portée et les limites de l'enquête soient explicitées lors de la publication des résultats et que, d'autre part une enquête de même type soit effectuée auprès des salariés.

## ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE PROGRAMME DU 11 MAI 2006

- I. **Introduction**, Joël MAURICE
- II. **Suivi des avis donnés sur le programme 2006 et le moyen terme**, Olivier MARCHAND
- III. **Examen de l'avant-projet de programme statistique pour 2007**
  1. Exposé synthétique, Olivier MARCHAND
  2. Débat
  3. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité
    - *Enquêtes répondant à une demande européenne*  
Module secondaire SRCV 2007 - Conditions de logement (Insee)  
Module ad hoc de l'enquête emploi 2008 - (Insee)
    - *Autres enquêtes*  
Enquête spécifique Acemo sur l'organisation du temps de travail (Dares)  
Enquête auprès des utilisateurs du CNE (Dares)  
Enquête sur la prime pour l'emploi et les obstacles à la reprise d'emploi (Dares)
- IV. **Suivi des règlements européens en cours**, Olivier MARCHAND
- V. **Les liens entre délocalisations et emploi : quels apports du système statistique ?**
  - Présentation, Patrick AUBERT, Insee
  - Introduction au débat, Thierry MAYER, Centre d'études prospectives et d'informations internationales - CEPII
  - Débat
- VI. **Projet d'avis de la formation**, Carla SAGLIETTI
- VII. **Conclusion**, Joël Maurice

## Réunion de programme du 11 mai 2006

### SYNTHÈSE

*La formation s'est réunie le 11 mai 2006 sous la présidence de Joël Maurice. Après le suivi des avis 2006 et de moyen terme, Olivier Marchand, rapporteur, a fait la synthèse de l'avant-projet de programme statistique 2007. Quatre enquêtes ont obtenu un avis d'opportunité favorable. Patrick Aubert (Insee) a ensuite présenté la méthodologie et les concepts utilisés pour l'étude sur l'impact des délocalisations en matière d'emploi et donné quelques résultats. Thierry Mayer (CEPII) a ouvert le débat en soulignant l'intérêt de cette étude et en apportant des éléments d'informations propres à enrichir les travaux menés sur le sujet.*

Le **suivi des avis sur le programme 2006 de la formation** a été présenté par Olivier Marchand. Sur l'enquête emploi, une partie du retard a été rattrapé et les résultats de l'année 2005 devraient être mis à disposition cet été. Le système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité -Siera fournira comme prévu à l'horizon 2009 des informations plus détaillées, de qualité et disponibles dans des délais plus courts qu'actuellement. A la même époque, le dispositif d'estimations d'emploi localisées - Estel livrera ses premières productions courantes ; il faudra auparavant gérer le changement de nomenclature qui interviendra en 2008. Concernant la rémunération des dirigeants salariés, l'accès au système d'information Pléiade de l'Acoss permettra à terme de fournir des informations plus précises. Le dossier unique du demandeur d'emploi, contenant des informations provenant de l'ANPE et de l'Unedic, est en cours d'expérimentation. Il sera généralisé sous réserve de l'accord de la Cnil, et la statistique publique pourra mobiliser ce système d'information. Un élargissement de son accès aux missions locales et aux organismes de placement privés pourrait permettre de bénéficier de plus d'informations. Les bilans emploi-formation seront désormais composés d'une part de fiches produites chaque année et disponibles sur internet, et d'autre part d'un bilan plus complet, publié tous les trois ans, à partir de 2007 si l'objectif actuel est tenu. Concernant le thème santé et travail, plusieurs enquêtes ont été ou vont être réalisées et fournir une information très riche. Sur les relations professionnelles ou les changements organisationnels, deux enquêtes fourniront des informations : Reponse dont les premiers résultats devraient paraître prochainement, et, ultérieurement, l'enquête COI-TIC dont le volet entreprise a déjà été collecté alors que le volet salariés sera lancé à la fin de l'année.

Olivier Marchand a exposé **l'avant-projet de programme 2007**. Dans le domaine de *l'emploi et du marché du travail*, des travaux sur la qualité de l'enquête emploi sont en cours aux niveaux français et européen. Plusieurs chantiers, portant notamment sur les estimations d'emploi et le suivi du chômage, devraient permettre d'améliorer la compréhension du phénomène de « bouclage » ie l'équilibre entre l'évolution de la population active, de l'emploi et du chômage. Concernant les indicateurs de tension du marché du travail à court terme et les besoins de main-d'œuvre les réflexions se poursuivent en particulier à la Dares et au Conseil d'analyse stratégique. S'agissant des *salaires et des revenus*, la production statistique est rythmée par les règlements européens. L'indice rénové du coût du travail (LCI) devrait faire l'objet d'une large diffusion en 2007, ce qui nous obligera à réviser l'indice national du coût horaire du travail -ICHT-TS. Sur le thème *formation, professions, qualifications* de nombreuses enquêtes sont réalisées. Celle que le Céreq conduira en 2007 sur la génération 2004 permettra d'obtenir, comme les enquêtes précédentes, des informations très riches grâce à l'approche par génération et non par niveau de formation. Enfin, le chantier sur la nomenclature européenne de catégories sociales est engagé.

Par ailleurs, les projets d'enquêtes présentés pour **avis d'opportunité** ont reçu un avis favorable. Une enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches, qui fait suite à l'enquête réalisée en mars 2006, sera collectée à l'automne 2006 ; elle apporte ainsi une première réponse aux observations formulées par la formation dans sa séance du 24 février 2006. L'enquête sur la prime pour l'emploi et les obstacles à la reprise d'emploi et celle sur l'organisation du temps de travail dans les entreprises seront réalisées en 2007. Quant à l'enquête sur la situation sur le marché du travail des immigrés et des enfants d'immigrés, module ad hoc de l'enquête emploi, elle sera collectée tout au long de l'année 2008.

Patrick Aubert, Insee, a présenté les aspects méthodologiques d'une étude réalisée en 2005 [Délocalisations et réductions d'effectifs dans l'industrie française](#). Dans cette étude, une délocalisation est la décision d'un agent économique de substituer à une production initialement effectuée en France une production à l'étranger, que ce soit par la création d'une filiale étrangère, l'augmentation de la production d'une filiale existante ou le recours à un sous-traitant étranger. Les présomptions de délocalisation sont identifiées par l'observation simultanée, ou dans une temporalité proche, d'une nette décroissance de l'emploi dans un établissement français, et d'une augmentation des importations du groupe ou de l'entreprise auquel il appartient, pour des produits correspondant à l'activité où l'emploi français a été supprimé. Le montant des augmentations devra en outre être d'une ampleur comparable à celle de la production supprimée en France. Cette définition comporte des éléments de sous-estimation, par exemple s'il n'y a pas réimportation en France de la production délocalisée, ou encore si la production délocalisée ne correspond pas à l'activité principale de l'établissement. La production est estimée à partir de la masse salariale, et le montant des importations est corrigé pour tenir compte des écarts de coûts salariaux entre la France et le pays étranger. Les DADS, les données des services des douanes, le répertoire Sirene et l'enquête Lifi (liaisons financières) ont été mobilisés pour cette étude. Les résultats montrent que les présomptions de délocalisation ont un impact assez faible en termes d'emploi dans le secteur industriel français. Entre 1995 et 2001, 13 500 emplois annuels ont disparu du fait d'une présomption de délocalisation, soit environ 0,35 % de l'emploi industriel. Il apparaît en outre que moins de la moitié des délocalisations s'opère en direction des pays émergents.

Thierry Mayer, Cepii, a souligné l'intérêt de cette étude et son apport au débat sur les effets des délocalisations. Le chiffrage obtenu constitue une mesure des destructions d'emploi et c'est un élément extrêmement intéressant, notamment dans la perspective du fonds d'ajustement à la mondialisation. Ce fonds, proposé par la Communauté Européenne en mars dernier, prévoit de compenser les perdants de la mondialisation. Mais l'étude ne répond pas à la question du welfare ni à celle des déterminants des délocalisations, qui sont plutôt la localisation de la demande et l'accès au marché que le coût du travail. Elle ne répond pas non plus à la question des externalités dans les effets et en particulier des externalités locales, qui sont totalement identifiées dans le projet de règlement de la Commission européenne. A ce titre, il serait intéressant que l'Insee fasse des propositions visant à mesurer les liaisons *input* et *output* entre entreprises au niveau local. Par ailleurs, une justification théorique de la formule utilisée dans l'étude pour compenser les écarts en termes de coûts salariaux entre la France et le pays de délocalisation apparaît nécessaire si l'on veut convaincre de la qualité du chiffrage obtenu.

Les remarques des participants ont porté sur les risques de sous-estimation des présomptions de délocalisations liés à la définition des variations d'emploi retenue dans l'étude. Elle est en effet fondée sur l'effectif total et non sur l'effectif de chacune des activités de l'établissement. Or un établissement peut délocaliser une partie de sa production et simultanément développer une autre activité, les pertes d'emploi de l'une étant compensée par les emplois créés par l'autre. Les limites imposées par l'utilisation des nomenclatures tant économique (NES114) que sociale (CSP) ont aussi été relevées.

La réunion s'est achevée par le suivi des règlements européens en cours. Olivier Marchand a notamment indiqué qu'un règlement cadre sur les vacances d'emploi serait prochainement adopté. Il comportera un volet conjoncturel, auquel l'enquête trimestrielle Acemo permet de répondre, et peut-être un volet structurel dont le niveau de détail apparaît comme assez lourd au regard de nos besoins.

Formation

ENVIRONNEMENT

Président : Christian AVEROUS, Chef de la division des performances et de l'information environnementales, Direction de l'environnement - OCDE

Rapporteurs : Virginie MADELIN, Chef du SCEES, ministère de l'agriculture et de la pêche  
Bruno TREGOUËT, Directeur de l'IFEN

### **ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE PROGRAMME DU 1<sup>er</sup> JUIN 2006**

I - Introduction (M. Christian AVEROUS)

II - Suivi des avis donnés sur le programme 2006 (Virginie MADELIN et Bruno TREGOUËT)

III - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2007

- Exposé synthétique (Virginie MADELIN et Bruno TREGOUËT)
- Débat

IV - Point d'information sur le contexte européen

- Le règlement « Pesticides » (V. MADELIN)
- Les indicateurs de développement durable (B. NANOT, Ifen)

V - La mise en œuvre du règlement « Déchets » : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> réponses (F. MOREAU, Ifen)

VI - Méthodologie des inventaires des émissions des gaz à effet de serre : exposé et débat (J.P. FONTELLE, CITEPA)

VII - Projet d'avis de la formation (Carla SAGLIETTI)

## Réunion de programme du 1<sup>er</sup> juin 2006

### SYNTHÈSE

La formation s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin sous la présidence de Christian Avérous. Virginie Madelin et Bruno Trégouët, co-rapporteurs ont présenté le suivi des avis 2006, l'avant-projet de programmes statistiques 2007 de la formation et les aspects environnementaux traités dans les autres formations du Cnis. François Moreau (Ifen) a fait le point sur la mise en œuvre du règlement « déchets ». Ce règlement impose aux États-membres de produire des statistiques sur la production et le traitement des déchets tous les 2 ans. 2006 est la première année de réponse, portant sur l'année 2004. Plusieurs enquêtes et sources administratives ont été mobilisées mais des lacunes demeurent surtout concernant la partie « traitement ». Pour la deuxième réponse, en 2008, les perspectives d'amélioration sont très nettes. Jean-Pierre Fontelle (CITEPA) a exposé la méthodologie des inventaires d'émissions de gaz à effet de serre, réalisés dans le cadre d'engagements internationaux. Ces inventaires utilisent largement les données statistiques publiques : leur disponibilité, leur qualité et leur pérennité sont donc essentielles.

Christian Avérous a ouvert la réunion en soulignant que, dans le domaine de l'environnement, les 12 derniers mois avaient été marqués par la consolidation et la mondialisation

**Consolidation** de la convention d'Aarhus, pour le règlement déchet et pour les indicateurs de développement durable : tous ces travaux ont progressé tant au niveau international qu'euro-péen.

Par ailleurs, dans un contexte de **mondialisation**, l'augmentation des prix du pétrole et du gaz a conduit à procéder à des ajustements ayant des implications majeures sur l'environnement, qu'il s'agisse d'efforts consentis en matière d'économie d'énergie ou de réajustements dans l'équilibre entre les sources d'énergie. L'évolution du prix des matières premières conduit également à des ajustements conséquents : elle se traduit en termes environnementaux par un renforcement des préoccupations dites « 3R » de réduction, de réutilisation et de recyclage des déchets.

Bruno Trégouët, co-rapporteur de la formation, a présenté le suivi des avis 2006, puis l'**avant-projet de programmes statistiques 2007** de la formation. Concernant ce dernier point, il s'est concentré sur les projets qui connaîtront un développement majeur en 2007.

Il a d'abord mentionné 2 opérations qui peuvent contribuer à expliquer les pressions exercées sur l'environnement par les activités économiques : la méthode NAMEA et les comptes de flux de matière.

**NAMEA** est une méthode qui consiste à rapprocher certaines données issues du tableau des entrées et des sorties de la comptabilité nationale des inventaires d'émissions exercées par les activités économiques sur l'environnement. L'Ifen publiera prochainement un ouvrage consacré à cette méthode qu'Eurostat s'efforce de promouvoir dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Elle permet en effet de comparer l'éco-efficacité des branches d'activité économique dans les pays européens.

La méthode des **comptes des flux de matière** consiste, quant à elle, à retracer l'ensemble des flux de matière physique échangés entre l'économie et le milieu extérieur. Il s'agit en d'autres termes de mesurer ce que prélève l'économie dans la nature et ce qu'elle rejette sous forme d'émissions et de déchets. Ces travaux répondent à une demande exprimée par les Ministres de l'Environnement et les chefs d'Etat du G8 lors du sommet d'Evian de juin 2003.

Une troisième opération importante en 2007 concernera l'**évaluation des enjeux humains et économiques exposés aux risques naturels et technologiques**. Il s'agit de recenser précisément les populations et les établissements économiques dans les zones menacées d'inondation ou situées à proximité d'installations industrielles dangereuses.

Enfin, un renouvellement de la convention du groupement d'intérêt scientifique Sol a été opéré, ce qui permet de poursuivre le travail entamé sur l'observation de **la qualité des sols**.

Virginie Madelin, co-rapporteur de la formation, a complété cette présentation en exposant les travaux menés dans le domaine de l'environnement par les autres services producteurs de statistiques que l'Ifen. Elle a évoqué en particulier le thème transversal des déchets, l'enquête annuelle du Sessi sur les dépenses d'investissement des industriels pour protéger l'environnement, l'enquête sur les pratiques culturales en grande culture menée par le Scees, l'enquête Eau et Assainissement et les travaux de l'Ademe.

Dans le cadre du contexte européen et international, Virginie Madelin a ensuite exposé l'état d'avancement du **règlement Pesticides** et Bernard Nanot a fait le point sur les travaux concernant les **indicateurs de développement durable**.

François Moreau a présenté la mise en œuvre du **règlement statistique déchets**. Ce règlement impose de transmettre des données tous les 2 ans à partir de juin 2006, d'une part sur la production de déchets et d'autre part sur leur traitement. La 1<sup>ère</sup> réponse porte sur l'année 2004. La 2<sup>ème</sup> réponse, en 2008, portera sur 2006.

Pour la production de déchets, il est demandé de remplir un tableau croisé indiquant, pour les ménages et 19 activités économiques, quelle est cette production répartie selon 48 types de déchets. Les sources mobilisées sont les suivantes : l'enquête Déchets des Entreprises réalisée par l'Ademe en 2005, l'enquête ITOM de l'Ademe concernant les installations de traitement des déchets ménagers, les déclarations administratives obligatoires des installations classées de protection de l'environnement (ICPE), l'enquête sur les déchets des chantiers de démolition (SESP) ainsi qu'un certain nombre d'interrogations spécifiques déjà existantes sur les filières de recyclage des grands producteurs de déchets. François Moreau a précisé les qualités et les limites de ces sources.

Concernant le traitement des déchets, les sources utilisées dans le cadre de la première réponse sont l'enquête ITOM et les informations concernant le suivi des filières de recyclage établi par l'Ademe. En conclusion, la première réponse sera plutôt satisfaisante en ce qui concerne la production, mais très incomplète s'agissant du traitement. Cependant, les perspectives d'amélioration sont très nettes en ce qui concerne la deuxième réponse. De nouvelles sources administratives, qui permettront de couvrir l'essentiel du champ, seront en effet disponibles.

Les participants se sont interrogés sur la définition retenue pour qualifier les déchets. La prise en compte des conditions socio-économiques, du lieu et de l'époque leur a semblé essentielle.

La formation avait proposé, en 2005, un avis préconisant une meilleure **connaissance des inventaires d'émissions de gaz à effet de serre**.

M. Jean-Pierre Fontelle du Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA) est venu en exposer la méthodologie devant la formation.

En France, l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre est couvert par le système national d'inventaires d'émission de polluants atmosphériques (SNIIEPA) qui vise à organiser de manière rationnelle et efficace l'élaboration des différents inventaires requis au titre des engagements suivants :

- conventions internationales (CCNUCC, CCE-NU, OCDE) et leurs protocoles (Kyoto, Göteborg, Aarhus, etc.) ;
- directives et les décisions européennes (NEC, GIC, etc.) ;
- dispositions réglementaires du Code de l'Environnement ;

***En effet, le SNIIEPA se caractérise par un système unique, capable de produire des inventaires ayant des spécifications différentes selon les besoins. Les différences peuvent notamment porter sur les éléments suivants : les substances, la couverture et la résolution sectorielle, la couverture et la résolution spatiale, la couverture et la résolution temporelle, les échéances des rapports à produire et leurs modalités (nature des documents, structure et quantité).***

En revanche, les inventaires partagent un même objectif de qualité en ce qui concerne l'exhaustivité, l'exactitude, la cohérence, la transparence, la traçabilité, la comparabilité, le souci d'améliorer en continu les estimations et la gestion de la confidentialité de certaines données.

Les inventaires sont bâtis à partir de référentiels de reporting. Plus de 60 tableaux sont remplis tous les ans pour chaque année. En d'autres termes, 900 tableaux doivent être remplis cette année, 1 010 l'année prochaine. Il est donc impératif d'utiliser des méthodes pérennes. Les données statistiques publiques sont largement utilisées pour élaborer ces inventaires. Il est par conséquent évident que la disponibilité, la qualité et la spécificité de ces données sont essentielles. Face aux enjeux liés aux changements climatiques, cela constitue un impératif.



## Formation

### INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

Présidents : M. Bernard BOULENGIER, Secrétaire général du SFIC  
M. Maurice DELAPORTE, Directeur des Affaires économiques à L'Alliance 7

Rapporteurs : M. Jean-Philippe GROUTHIER, Chargé de la sous-direction Ingénierie et coordination statistiques du Sessi  
M. Renan DUTHION, Chargé de la sous-direction des industries agricoles et alimentaires du Scees

## ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE PROGRAMME DU 23 MAI 2007

### I - Suivi des avis 2006 et moyen terme

(Mme Laurence BLOCH, M. Renan DUTHION, M. Jean-Philippe GROUTHIER)

### II - Contexte européen (M. Emmanuel RAULIN)

### III - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2007

1. Exposé synthétique des grandes orientations  
(M. Renan DUTHION, M. Jean-Philippe GROUTHIER)
2. Rénovation de la statistique de démographie des entreprises (M. Michel EURIAT)
3. Débat
4. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité
  - Liées à un règlement européen
    - a) Enquête « Les déchets produits par des secteurs d'activité industriels en 2006 »  
(M. Jean-Philippe GROUTHIER)
    - b) Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement  
(M. Jean-Philippe GROUTHIER)
    - c) Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie  
(M. Jean-Philippe GROUTHIER)
    - d) Enquête communautaire sur l'innovation  
(M. Jean-Philippe GROUTHIER)
    - e) Enquête sur les technologies de l'information et de la communication  
(M. Jean LIENHARDT)
    - f) Enquête sur la recherche et développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels (M. Claude GISSOT)
  - Autres
    - a) Enquête « Recours aux services par l'industrie » (M. Jean-Philippe GROUTHIER)
    - b) Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme en 2007 (M. Renan DUTHION)

### IV - Contexte européen de la statistique énergétique (M. Louis MEURIC)

### V - Projets d'avis de la formation (Mme Carla SAGLIETTI)

**Conclusion** (M. Bernard BOULENGIER, M. Maurice DELAPORTE)

## Réunion de programme du 23 mai 2007

### SYNTHÈSE

*La formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie s'est réunie le 23 mai 2006 sous la présidence conjointe de Bernard Boulengier et Maurice Delaporte. Après le suivi des avis et l'examen des avants-projets de programmes statistiques 2007, la réunion a été consacrée au contexte européen, aux changements dans la démographie d'entreprises et à la statistique énergétique.*

Jean-Philippe Grouthier et Renan Duthion, rapporteurs de la formation, ont présenté le **suivi des avis**. Le programme de Refonte des statistiques annuelles d'entreprises (RESANE), qui sera effectif en 2009, permettra une mise en cohérence de la ventilation de l'activité en branche avec l'approche produits ainsi qu'une *meilleure connaissance des marchés*.

Les travaux du groupe de travail sur la *prise en compte des groupes dans la statistique d'entreprise* aboutiront fin 2006 à des propositions qui pourront être prises en compte, à échéance 2010-2011, dans le cadre de RESANE.

*Les enquêtes thématiques* menées en partenariat entre services enquêteurs se poursuivent. Sur la période 2004-2006, trois enquêtes intersectorielles ont ainsi été mises en œuvre et trois sont prévues en 2007.

Le Scees a fourni son *rapport annuel sur la qualité des enquêtes de branche*. Le Sessi a mis en place des outils pour assurer une collecte exhaustive, rapide et de qualité des indicateurs quantitatifs prévus dans la charte et pourra ainsi transmettre un bilan plus riche à l'automne 2006.

Vis à vis du *règlement Prodcum*, on note les progrès certains de la France. L'objectif pour 2006, est de rejoindre le groupe des pays dont la réponse au règlement Prodcum est considérée comme bonne par Eurostat via un indicateur arbitrant entre le respect du délai de réponse et la qualité des données fournies avant la fin du mois de juin.

La *collecte par internet* continue de progresser. Les taux de réponse pour les dispositifs existants poursuivent leur amélioration et ce mode de collecte s'étend progressivement à de nouvelles enquêtes.

Les travaux concernant la mise en place d'un dispositif visant à assurer le *suivi statistique de la production de déchets* ont été menés en veillant à fournir les éléments permettant de remplir les obligations réglementaires tout en étant le plus économes possible en terme d'interrogation auprès des entreprises.

De nombreuses actions ont été entreprises pour assurer la *prise en compte précoce du changement de nomenclature* pour fournir un service de qualité, notamment l'anticipation de ce changement dans l'enquête annuelle d'entreprise. Des travaux du même type sont engagés du côté des statistiques conjoncturelles.

Laurence Bloch a précisé que la France a respecté l'ensemble de ses engagements dans le cadre du *règlement sur les statistiques conjoncturelles*, notamment pour les indices de prix à l'importation. Ces derniers devraient être publiés fin 2006 ou au début 2007, après un examen minutieux de leur validité.

Emmanuel Raulin a précisé que le **contexte européen** est, aujourd'hui, fortement marqué par l'évolution d'un certain nombre de règlements et l'adoption de nouveaux règlements.

*Le règlement sur les filiales étrangères*, dit règlement FATS, devrait être adopté au cours de l'année 2006 ou début 2007. Il comprend un volet sur le suivi des filiales à l'étranger de groupes français (FATS outward) et l'autre sur le suivi des filiales en France de groupes étrangers (FATS inward). Concernant les activités des filiales à l'étranger de groupes français, devront être transmis à Eurostat, le nombre de filiales, le chiffre d'affaires, les effectifs salariés selon à la fois une nomenclature d'activité et une nomenclature géographique ; le suivi des imports-exports réalisés par ces filiales, avec notamment la part de celles-ci faite en intra-groupe, feront l'objet, dans un premier temps, d'études de faisabilité.

*Le nouveau règlement sur les répertoires d'entreprises et des groupes* fera obligation aux pays européens d'enregistrer et de suivre les groupes de sociétés. Il prévoit également la possibilité d'échanges de données individuelles entre les différents instituts nationaux de statistiques en Europe et entre chaque INS et Eurostat. Ces échanges seront strictement encadrés et devront avoir été préalablement validés, en termes de format et de sécurisation des données, par le Comité du programme de statistiques.

*Le nouveau règlement sur les nomenclatures* prévoit un basculement au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour les répertoires. Les premières statistiques structurelles d'entreprises transmises en nouvelle nomenclature porteront également sur l'année de référence 2008. Pour les indicateurs court terme

(règlement STS) et le règlement sur le coût de la main d'œuvre, la première année de référence sera 2009.

*Le nouveau règlement sur les statistiques structurelles d'entreprises (SBS) couvre mieux les activités de service. Il introduit des simplifications, mais moindres que ce qui était souhaité par de nombreux Etats membres.*

Par ailleurs, une discussion sur une *redéfinition des priorités dans le cadre des travaux statistiques* est engagée au niveau européen. La méthode de travail retenue consiste à évaluer toute nouvelle demande, voire ce qui est présent dans le règlement aujourd'hui, à l'aune d'une mesure qui prenne en compte les coûts de l'obtention de ces variables ou de ces informations, en corrélation avec les bénéfices

Jean-Philippe Grouthier et Renan Duthion ont synthétisé les **avant-projets de programme 2007**. Concernant les *statistiques infra-annuelles*, le point principal concerne les travaux de préparation des calculs des indices en base 2005 dans les nouvelles nomenclatures. Les *statistiques structurelles* sont largement impactées par les règlements européens et la volonté d'améliorer la qualité des opérations plus régulières ou déjà entamées. *Les enquêtes thématiques et sectorielles* se poursuivent à un rythme soutenu. S'agissant des *méthodes*, à noter les travaux méthodologiques qui sont ou seront engagés en 2007 pour la réalisation et la montée en charge du dispositif RESANE.

La formation a délivré un **avis d'opportunité favorable** aux 8 projets d'enquêtes présentés : Les déchets non dangereux produits par des secteurs d'activité industriels en 2006 ; Enquête sur les études et les investissements pour protéger l'environnement ; Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie ; Enquête communautaire sur l'innovation ; Enquête sur les technologies de l'information et de la communication ; Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels ; Enquête « Recours aux services par l'industrie » ; Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme en 2007 (MPAA)

Michel Euriat a ensuite explicité les modifications qui interviendront prochainement en matière de **statistiques de démographie des entreprises**.

Le concept de *créations d'entreprise* actuellement retenu au niveau français comprend les créations pures, les reprises et les réactivations. Au niveau européen, un nouveau concept a été défini à l'occasion de la révision du règlement sur les statistiques structurelles d'entreprises : il inclut les créations pures, les réactivations d'entreprises dont la dernière cessation d'activité remonte à plus d'un an ainsi que les reprises d'entreprise dans le seul cas où il n'y a pas continuité de l'activité. A l'occasion de la rénovation du répertoire SIRENE, cette définition sera adoptée par la France, afin d'améliorer la pertinence des statistiques de démographie des entreprises et leur comparabilité au niveau européen. Les créations seront toujours suivies au rythme mensuel, et dans le cadre d'un bilan structurel annuel, publié dix-huit mois après la fin de l'année de constat. Ce bilan comprendra les disparitions d'entreprises, les taux de survie à un et cinq ans et proposera, à partir du second exercice, une équation démographique retraçant le passage entre les situations de début et de fin d'année. Le champ actuel de la démographie des entreprises, actuellement limité au champ Industrie, commerce, services (ICS), sera étendu à l'ensemble des unités classées dans SIRENE comme « exploitantes » et « marchandes ». Le nouveau dispositif sera mis en place avec la publication en février 2007 des créations de janvier 2007. Les données mensuelles réropolées sur au moins 10 ans seront également publiées. La publication des données structurelles débutera mi-2008 avec les créations et disparitions d'entreprises de 2006.

Louis Meuric a exposé les [nombreux règlements et directives](#) qui s'appliquent à la **statistique énergétique** ou sont en cours de préparation.

Le projet de *règlement concernant les statistiques de l'énergie* rendra obligatoire le dispositif de collecte, mensuelle et annuelle, déjà mis en place par Eurostat sur la base d'un *gentlemen agreement*.

La directive relative à *l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques* a été promulguée le 5 avril 2006. Cette directive comporte trois rapports échelonnés sur les années 2007, 2011 et 2004 avec des volets statistiques. Un certain flou subsiste sur ce qui sera demandé au plan statistique.

Une nouvelle directive sur les *prix de l'électricité et du gaz auprès des consommateurs finaux* est également en cours d'élaboration. Elle sera basée sur les facturations émises par les opérateurs électriciens et gaziers et devrait être promulguée en 2007. L'Observatoire de l'énergie poursuit le test engagé en ce sens par Eurostat en 2005, sur la base du volontariat. Les résultats sont en cours d'exploitation.

L'Agence internationale de l'énergie et Eurostat ont mis en place le dispositif JODI, qui consiste en la collecte mensuelle conjointe du niveau des stocks, de la production et de la consommation de pétrole à un niveau mondial. L'objectif est de mettre à la disposition du grand public une [base de données statistiques mondiale](#), éclatée par pays, présentant, avec deux mois de retard, un *bilan complet emplois - ressources du pétrole*.

## Formation

### MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Président : M. Jean-Paul POLLIN, Professeur à l'Université d'Orléans – Faculté de Droit, d'Economie et de gestion

Rapporteur : Mme Régine MONFRONT, Banque de France

## ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE PROGRAMME DU 18 MAI 2006

**Introduction** (M. Jean-Paul POLLIN)

**I - Suivi des avis 2006 et moyen terme** (Mme Régine MONFRONT, M. Guillaume HOURIEZ)

**II - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2007**

1. Exposé synthétique des grandes orientations
  - Banque de France (Mme Régine MONFRONT)
  - ACAM (Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles) (M. P-J VOUETTE)
  - DGCP (M. Guillaume HOURIEZ)
2. Débat
3. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité
  - a) Liées à des règlements européens
    - Contribution des entreprises d'investissement et des émetteurs d'actions cotées à PROTIDE (Production de statistiques de Titres en Détention) (Mme Corinne DEVILLERS, Banque de France)
    - Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (M. Jean LIENHARDT, Insee)
  - b) Autres
    - Enquête Complémentaire sur les Echanges Internationaux de Services (ECEIS)(M. Marc-Alain BAHUCHET, Banque de France)
4. Examen de demandes d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 modifiée
  - Demande de l'Insee d'accès aux données individuelles de la Balance des paiements(Mme Hélène ERKEL-ROUSSE, Insee)

**III - Suivi des projets de règlements européens (Mme Régine MONFRONT)**

**IV - Questionnaire OCDE sur les statistiques de fonds de pension**

1. Présentation du questionnaire (M. Jean-Marc SALOU, OCDE)
2. Aperçu des producteurs français de statistiques en la matière (M. Pascal RIVIERE, Insee)
3. L'apport attendu des nouvelles statistiques de la Drees sur l'épargne-retraite (M. François JEGER, Drees)
4. Les travaux de la Banque de France dans le cadre de sa contribution aux comptes nationaux (Mme Dominique DURANT, Banque de France)
5. Débat

**V - Projet d'exploitation des statistiques bancaires à des fins d'analyse économique**  
(M. Frédéric Cherbonnier, DGTPE)

**VI - Projets d'avis de la formation** (Mme Carla SAGLIETTI)

**Conclusion** (M. Jean-Paul POLLIN)

## Réunion de programme du 18 mai 2006

### SYNTHÈSE

*Après examen du suivi des avis et des programmes de travail, la formation a émis un avis favorable pour 3 projets d'enquête et 1 demande d'accès à des données. La réunion a ensuite été consacrée à deux thèmes : le questionnaire OCDE sur les statistiques de fonds de pension et la réponse que peut y apporter le système statistique français, l'exploitation des statistiques bancaires à des fins d'exploitation économique.*

Dans les avis sur le programme à moyen terme figurait une recommandation concernant **l'élaboration d'un référentiel statistique des entreprises résidentes les plus impliquées dans les échanges internationaux**. A cet effet, un groupe de travail sur la mesure des échanges internationaux de service a été constitué et ses principales conclusions ont été présentées lors de la réunion d'automne 2005 de la formation.

En ce qui concerne **l'établissement des statistiques de FATS**, ces problèmes sont déjà largement abordés par un des sous-groupes du groupe de travail « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes ». Des représentants pourraient être invités lors d'une prochaine réunion à faire part de leurs travaux.

Le projet concernant **l'amélioration des comptes des autres intermédiaires financiers** est en cours et un règlement BCE devrait être promulgué fin 2006. Pour les assurances, une collaboration entre la Banque de France, l'Acam et la FFSA est mise en place afin d'optimiser les sources disponibles sur le compte des assurances et d'élaborer un tableau de financements et de placements.

Les **travaux destinés à améliorer la connaissance des comptes financiers** se sont poursuivis : publication des données trimestrielles et mise au point de sous-produits permettant de valoriser ces données, réunions semestrielles de conjoncture financière, reprise du calcul du taux d'intermédiation financière.

**Le processus d'harmonisation des normes comptables au niveau européen**, n'a pas enregistré d'évolutions depuis la dernière réunion.

En ce qui concerne les **comptes trimestriels des administrations publiques**, la France a fourni pour la 1<sup>ère</sup> fois à la Commission européenne fin 2005 des comptes financiers trimestriels des administrations publiques ainsi qu'une dette des administrations publiques (données allant du premier trimestre 1998 au troisième trimestre 2005).

Dans ses avis sur le programme 2006, le Conseil se félicitait de **la publication des comptes financiers trimestriels et de la prochaine reprise du taux d'intermédiation financière**, sujet traité dans les avis à moyen terme.

Il encourageait **la Direction générale de la comptabilité publique à élaborer des comptes financiers trimestriels des administrations publiques, en particulier sur le champ des organismes de sécurité sociale, afin de permettre une publication de la dette et des comptes financiers dans des délais compatibles avec les règlements européens**. Le compte de l'Etat est presque totalement couvert les ODAC pour 90 % des flux financiers et les administrations publiques locales sont couvertes à 80 %.

Il notait **les travaux importants entrepris afin d'améliorer la connaissance des émissions et de la détention des titres**. Ce sujet avait donné lieu à une présentation lors de la réunion du printemps 2005 de la formation. Une nouvelle collecte qui est étudiée avec l'examen du projet d'enquête PROTIDE devrait être mise en production au mois de juillet 2007 et permettra notamment la mise en place d'un « qui-à-qui » complet pour les comptes adressés en 2008 à Eurostat.

Le dossier de **la reprise de la diffusion par la Banque de France des statistiques locales et régionales sur les dépôts et crédits** collectés par le réseau bancaire n'a pas encore abouti malgré

plusieurs lettres de la banque de France à la Fédération bancaire française. Un nouveau courrier pourrait être envoyé.

Le Conseil **approuvait les conclusions du groupe de travail chargé de la mesure des échanges internationaux de services, exprimait sa préoccupation vis-à-vis des menaces pesant sur le maintien de la qualité des statistiques d'échanges internationaux de services consécutive à l'élévation future du seuil d'exemption de déclarations des banques au titre de la balance des paiements et soutenait la recommandation de mise en œuvre d'une enquête nouvelle.** Celle-ci est présentée pour avis à la formation.

**L'examen des avant-projets de programmes statistiques 2007** a mis en évidence de nombreuses actions ayant pour objets de produire les meilleures informations au meilleur coût : procédures de *merit and cost*, mise en place de collaborations, ...

**Trois enquêtes obtiennent un avis d'opportunité** : enquête auprès des entreprises d'investissement et des émetteurs d'actions cotées (PROTIDE), enquête sur les technologies de l'information et de la communication (Tic), enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS).

Jean-Marc Salou, de l'OCDE, présente le **questionnaire OCDE sur les statistiques de fonds de pension**. Un groupe de travail achevé en 2004 a abouti à la publication d'un ensemble de définitions et de classifications qui conviennent à tous les pays de l'OCDE, sachant que certains particularismes nationaux ne sont toutefois pas totalement pris en compte. La collecte de données a été entreprise à partir de 2002. Un ensemble d'indicateurs comparables est maintenant disponible et les métadonnées vont être publiées. Cependant, la France ne répond pas de façon détaillée à ce questionnaire. Pascal Rivière justifie cette absence du système statistique français par l'absence de définition légale des fonds de pension pour le statisticien français, alors qu'il en existe 3 au niveau international (OCDE, Union européenne, Banque mondiale). Dominique Durant explique que la comptabilité nationale ne peut pour l'instant aider à remplir ce questionnaire, à la fois pour des raisons de définition, mais aussi parce que les données sont rarement isolées. L'ensemble des participants s'accorde sur le fait que le plus important est d'abord d'aboutir à une définition opérationnelle des fonds de pension, ce qui ne signifie pas, pour autant, une définition commune : il sera peut-être nécessaire de conserver différentes définitions et de montrer qu'elles diffèrent sur des points totalement identifiés. Selon M. Pollin, il s'agit d'une question très sensible, peut-être moins aujourd'hui que demain, mais nous devons prendre des dispositions aujourd'hui pour disposer demain de statistiques fiables.

Frédéric Cherbonnier, de la DGTPE, présente ses **projets d'exploitation des statistiques bancaires à des fins d'analyse économique**, qui nécessitent la disponibilité de statistiques individuelles, dont l'accès est trop restrictif et ne permet pas la production de nombreux travaux académiques. Ils touchent le financement du risque des PME, les difficultés d'accès au crédit, la concentration bancaire et la gestion d'actifs. Cela nécessite un accès des chercheurs aux données sur le risque, les encours de crédit, les statistiques monétaires, la centralisation des dépôts ou les portefeuilles-titres, dans le respect des contraintes de confidentialité. De nombreux problèmes juridiques se posent car la plupart de ces données sont collectées par la Banque de France et ne dépendent pas de la loi de 1951, mais sont des données prudentielles ou régies par les règlements européens.

Jean-Paul Pollin, Président, informe la formation du départ du rapporteur, Régine Monfront.



## Formation

# SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

Président : Jean de KERVASDOUÉ, Professeur au conservatoire national des arts et métiers, chaire d'économie et gestion des services de santé

Rapporteur : Philippe CUNÉO, Ministère de la santé, et de la protection sociale, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

### ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE PROGRAMME DU 26 AVRIL 2006

- I Introduction - Jean de KERVASDOUÉ
- II Suivi des avis donnés sur le programme 2006 et le moyen terme - Philippe CUNEO
- III Examen des avants-projets de programmes statistiques pour 2007  
Exposé synthétique - Philippe CUNEO  
Débat
- IV Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité  
Enquête auprès d'un échantillon d'intervenants à domicile - Drees  
Enquête Handicap-santé - Drees et Insee
- V Examen de demandes d'accès à des fichiers au titre de l'article 7bis de la loi de 1951  
Demande auprès de la Caisse de retraite des médecins (CARMF) - Drees  
Demande auprès du conseil de l'ordre des chirurgiens dentistes - Drees
- VI La Cnil et les statistiques  
Jeanne BOSSI, Cnil, Division des affaires publiques et sociales (sous réserve)
- VII Dossier médical personnalisé - DMP  
Le point de la législation et le développement de la mise en œuvre - Annie PREVOT, Ministère de la santé, Direction de la sécurité sociale, Jeanne BOSSI, Cnil - Division des affaires publiques et sociales (sous réserve)  
L'accès aux données des statisticiens et des chercheurs - Professeur QUANTIN, Secrétaire générale de l'association des épidémiologies de langue française
- VIII Rapport de l'Irdes sur la faisabilité d'un système d'information sur la médecine ambulatoire  
Catherine SERMET, Directrice adjointe de l'Irdes
- IX Projet d'avis de la formation - Carla SAGLIETTI

## Réunion de programme du 26 avril 2007

### SYNTHÈSE

*La formation Santé, protection sociale s'est réunie le 26 avril 2006 sous la présidence de Jean de Kervasdoué. Après le suivi des avis 2006 et de moyen terme, Philippe Cuneo, rapporteur de la formation, a présenté l'avant-projet de programme 2007. L'enquête Handicap-santé et l'enquête auprès d'intervenants au domicile des personnes âgées ont reçu un avis d'opportunité favorable. La formation a par ailleurs donné un avis favorable aux demandes d'accès à des données présentées par la Drees. Jeanne Bossi (Cnil), a exposé les conséquences des modifications de la loi informatique et libertés, en particulier pour l'accès des statisticiens et des chercheurs aux données de santé. Annie Prévot (Direction de la Sécurité sociale) a présenté le projet de dossier médical personnel (DMP) puis Catherine Quantin (association des épidémiologistes de langue française) a ouvert le débat en exposant les attentes des chercheurs concernant l'utilisation du DMP. Enfin, Catherine Sermet (Irdes) a présenté le rapport, demandé par la Drees, sur la faisabilité d'un système d'information public sur la médecine de ville.*

Philippe Cuneo a fait le point sur les **avis 2006**. Des productions commencent à émerger dans le domaine de la construction d'indicateurs et le Cnis aura un rôle à jouer au moment de leur diffusion pour éviter les incompréhensions et les difficultés d'interprétation. Le Conseil encourageait l'accès à des fichiers administratifs à des fins d'exploitation statistique ; c'est un enjeu important, mais l'utilisation de ces données est coûteuse à la fois en termes de mise à disposition des fichiers et en termes d'exploitation. Les analyses longitudinales vont se développer, notamment avec le projet de cohorte d'enfants ELFE. L'enquête de victimation et l'enquête événements de vie et santé répondent à la demande d'observation de l'insécurité et de la délinquance. La constitution de l'échantillon inter régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie a progressé ; il faut désormais s'interroger sur l'accès à cet échantillon et sur le dédommagement de l'assurance maladie pour les coûts de mise à disposition de l'information. Concernant l'assurance maladie complémentaire, un projet de constitution d'échantillon de données individuelles permettant de connaître le reste à charge des patients après le remboursement par les assurances complémentaires progresse. Pour les **avis de moyen terme**, la mise en place des recommandations du groupe de travail sur le médicament a débuté, la Drees et IMS Health travaillant conjointement sur le partage des fichiers et l'analyse de leur qualité. Par ailleurs, la mise en place d'un système raisonné d'indicateurs de performance des établissements hospitaliers se traduira par la mise en ligne au cours du mois de septembre d'un prototype d'une trentaine d'indicateurs disponibles pour tous les établissements.

La synthèse de l'**avant-projet de programme 2007** a été présentée par Philippe Cuneo selon quatre axes. En premier lieu, l'analyse de la satisfaction des usagers et l'évaluation de la mise en oeuvre des politiques publiques se traduira par des travaux sur la prestation d'accueil du jeune enfant et le RMI, sur le suivi de la mise en place de la réforme des retraites et sur le suivi et l'évaluation de dispositifs de santé publique et de plusieurs réformes majeures, dont celle de l'assurance maladie. Le deuxième axe, l'étude des nouvelles populations et des nouveaux phénomènes, comprend par exemple l'observation des migrants, de la gestion des fins de carrière ou celle des familles monoparentales. En troisième lieu, P.Cuneo a évoqué les travaux relatifs aux données longitudinales, territorialisées ou appariées avec en particulier la médicalisation des systèmes d'informations de l'assurance maladie. Le dernier axe est celui des indicateurs, traité dans le suivi des avis.

La formation a ensuite donné un avis d'opportunité favorable à l'enquête handicap-santé et à l'enquête auprès des intervenants au domicile des personnes âgées. Les deux demandes de la Drees d'accéder à des données de la caisse autonome de retraite des médecins, et du conseil national de l'ordre des chirurgiens dentistes ont obtenu un avis favorable.

La **loi informatique et libertés** de 1978 a été modifiée en août 2004. Jeanne Bossi (Cnil) a exposé les conséquences de ces modifications, en particulier dans les domaines de la santé, de la recherche médicale et des statistiques. Ainsi, des notions telles que le caractère personnel des données ou le responsable des traitements ont été affinées. Les données de santé, désormais explicitement considérées comme des données sensibles, ne peuvent être collectées que dans les conditions

strictement prévues par la loi. Le régime de droit commun est maintenant la simple déclaration du fichier. Il s'applique par exemple aux fichiers de gestion du dossier médical dès lors qu'ils ne sortent pas de l'hôpital. Restent cependant soumis à un régime d'autorisation préalable les projets qui poursuivent un intérêt public, comme le dossier médical personnel, mais aussi les traitements statistiques de l'Insee et des services ministériels, la recherche dans le domaine de la santé et les techniques d'anonymisation.

Annie Prévot (ministère de la santé) a fait le point sur la législation et le développement de la mise en œuvre du **dossier médical personnel (DMP)**, créé par la loi d'août 2004. Le déploiement du DMP est prévu pour 2007. L'objectif est d'améliorer la coordination des soins entre la médecine de ville et l'hôpital, et de mieux réguler les dépenses de santé. Le DMP sera obligatoire pour tous les bénéficiaires de l'assurance maladie. Ils pourront demander à ce que certaines informations soient effacées ou masquées de leur dossier. Un décret fixera la liste des éléments qui devront figurer dans le DMP dans le cadre d'une coordination des soins. Un autre décret d'application concernera l'identifiant de santé, qui n'est pas encore défini. Des expérimentations se dérouleront en 2006. Elles permettront notamment d'identifier les conditions d'appropriation de l'outil par les patients et les professionnels de santé, de valider des éléments tels que l'accès par internet et l'utilisation d'un nouvel identifiant, le NIS.

Pour Catherine Quantin (association des épidémiologistes de langue française) l'utilisation du DMP à des fins statistiques ou épidémiologiques ne pourra se faire qu'à deux conditions : les données DMP sont structurées et l'identifiant retenu permet l'appariement du DMP avec d'autres sources. Il faudrait en outre que dès la constitution du DMP le patient puisse donner son accord au traitement des données le concernant.

Des échanges qui ont suivi il ressort que, pour être utilisé par les professionnels de santé, le DMP devra être simple, pratique, ergonomique et rapide d'accès. Dans l'hypothèse d'une utilisation statistique du DMP, les professionnels de santé devront en connaître la finalité et savoir ce qu'ils doivent faire pour que le dossier soit utile dans ce domaine. Enfin l'utilisation d'un identifiant de santé spécifique pour l'expérimentation, qui ne préjuge pas de ce qui sera retenu pour la généralisation, n'exclut pas les possibilités d'appariement.

Catherine Sermet (Irdes) a présenté l'étude menée par l'Irdes sur la faisabilité d'un **système d'information public sur les motifs de recours en médecine de ville** et le contenu des actes des médecins. Cet outil permettrait notamment d'améliorer la connaissance des pratiques médicales, d'observer le suivi des recommandations et d'en évaluer l'impact, et d'évaluer les pratiques professionnelles. Le rapport conclut qu'une solution optimale serait de créer une nouvelle base de données, sous réserve de pouvoir l'apparier avec les prestations de l'assurance maladie. L'alternative consisterait à utiliser simultanément les bases administratives et les panels privés existants. Dans les deux cas il convient de prendre en compte le projet de création du DMP et de prévoir la coordination des outils.

Pour Philippe Cuneo il semble préférable, dans le contexte d'expérimentation du DMP, d'attendre avant d'imaginer un dispositif nouveau. Pour améliorer dès à présent le système d'information en médecine de ville, la Drees privilégie dans l'immédiat l'enrichissement et l'élargissement de la diffusion de dispositifs existants, comme le panel mis en place par l'Observatoire régional de santé de PACA.



Formation

STATISTIQUES RÉGIONALES  
ET LOCALES

Président : Yves FRÉVILLE, Sénateur

Rapporteur : Bernard MOREL, Insee, Chef du Département de l'Action régionale

## ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE PROGRAMME DU 22 SEPTEMBRE 2006

### I - Introduction générale (Yves Fréville)

### II - Suivi des avis 2006 et examen des avant-projets de programmes statistiques 2007

Suivi des avis 2006 et moyen terme (Bernard Morel)

Exposé synthétique sur les avant-projets de programmes 2007 (Bernard Morel)

Débat

### III - Le point sur les travaux 2006 et les orientations de l'Observatoire des territoires : *un point sera fait sur le projet de territorialisation des dépenses publiques*

Présentation (Odile Bovar, Délégation Interministérielle à l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires)

Débat

### IV - Le système statistique pour les Départements d'Outre-Mer

le point de vue de M. Alain Saubert, membre du Conseil économique et social, rapporteur de l'avis du 12/07/06 sur "l'évaluation de la loi programme pour l'Outre-Mer du 21 juillet 2003"

les DOM dans le système statistique national-régional de l'Insee (Patrick Redor, Insee, DAR)

Débat

### V - Projet d'avis 2007 de la formation (Carla Saglietti)

## Réunion de programme du 22 septembre 2006

### SYNTHÈSE

**Bernard Morel, nouveau rapporteur de la formation, a présenté une synthèse des avant-projets des programmes statistiques 2007. En dehors des travaux menés par le réseau de l'Action régionale de l'Insee, il a tenu à souligner l'accroissement du nombre d'informations régionales et locales mises à disposition, en particulier avec l'enrichissement des sites internet du Département des études et des statistiques locales de la DGCL (ministère de l'Intérieur) et de la Direction générale de la comptabilité publique (5<sup>ème</sup> Sous-direction du ministère de l'Économie). La réunion s'est poursuivie avec la présentation des travaux de l'Observatoire des territoires par Odile Bovar. Un point spécifique a été fait sur la répartition territoriale de la dépense publique, préoccupation récurrente de la formation Statistiques régionales et locales. Enfin, sur le thème « statistiques et territoires d'Outre-mer », les participants ont entendu le point de vue d'Alain Saubert, membre du Conseil économique et social, rapporteur de l'avis du 12/07/06 sur "l'évaluation de la loi programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003". Il a fait état des difficultés statistiques rencontrées pour mener à bien cette évaluation.**

Bernard Morel a procédé au suivi des avis émis pour l'année 2006 et présenté une synthèse des avant-projets des programmes statistiques concernant cette formation pour l'année 2007.

Il a souligné l'enrichissement des **sites internet** du Département des études et des statistiques locales de la DGCL (ministère de l'Intérieur) et de la Direction générale de la comptabilité publique (5<sup>ème</sup> Sous-direction du ministère de l'Économie). Il en résulte un net accroissement de la somme d'informations mises à disposition du public. Yves Fréville, président de la formation, ainsi qu'un certain nombre de participants ont cependant fait remarquer qu'il était encore délicat d'opérer des recoupements entre ces différentes sources et que leur coordination était loin d'être réalisée. Des rapprochements inter administratifs ne seront pas inutiles, même si des progrès considérables ont été réalisés dans ce domaine au cours des dernières années.

Concernant les aspects régionaux et locaux présentés dans d'autres formations du Cnis, Bernard Morel a fait remarquer qu'un point récurrent méritait d'être signalé : la finesse accrue attendue de la **géolocalisation de l'information statistique**, par exemple :

au sein de la formation Environnement pour le suivi des zones exposées aux nuisances et aux risques naturels et technologiques ;

au sein de la formation Urbanisme, équipement, logement pour le suivi des phénomènes de ségrégation et de mixité sociales dans le domaine de l'urbanisme et du logement.

Ensuite, Odile Bovar (DIACT) a rappelé les missions et l'organisation de l'[Observatoire des territoires](#) puis elle en a présenté [le programme de travail 2006-2007](#). En dehors des travaux en cours sur le choix d'indicateurs de développement durable territoriaux et la définition d'outils d'aide aux politiques publiques territoriales, les axes prioritaires de ce programme sont :

la sélection d'indicateurs relatifs aux facteurs de compétitivité des économies régionales,

l'étude des inégalités territoriales,

la **répartition territoriale de la dépense publique**, préoccupation récurrente de la formation Statistiques régionales et locales. Ce sujet fait l'objet d'une forte demande de la part de nombreux acteurs. Le président Fréville a précisé que la connaissance spatiale des flux du budget de l'État avait plutôt régressé en termes de connaissance statistique. Dans les années 60-70, il existait ainsi un budget régionalisé, qui certes ne couvrait pas l'ensemble du budget de l'État mais qui a quasiment disparu.

**La formation a proposé la création d'un groupe de travail sur ce sujet en vue de définir les champs prioritaires à étudier en fonction des besoins, de faire le bilan des expériences locales et nationales et de proposer une méthodologie harmonisée.**

Le point majeur à l'ordre du jour de la réunion était **le traitement statistique des Dom**.

A cette occasion, les participants ont entendu Alain Saubert, membre du Conseil économique et social, rapporteur de l'avis du 12/07/06 sur "**l'évaluation de la loi programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003**". Il a fait état des difficultés statistiques rencontrées pour mener à bien cette évaluation.

Il a constaté que, paradoxalement, il existe davantage de données statistiques en Outre-mer que pour chaque région métropolitaine. Mais elles sont tardives, la plupart ne dépassant pas 2004 en 2006, éparpillées et peu homogènes. Elles émanent d'organismes divers et sont traitées par chacun d'entre eux sans coordination. Ainsi, ces statistiques inégales sont-elles inutilisables pour établir des comparaisons.

Alain Saubert a conclu son intervention en souhaitant que soit établies les bases pérennes d'une statistique permettant de réaliser des évaluations. L'information statistique actuellement disponible reste largement insuffisante, face à la situation spécifique de ces régions ultra-marines et aux enjeux de l'évaluation, qui appelle des besoins particuliers d'information. Il lui paraît indispensable de mettre en place un système capable de produire des statistiques plus homogènes, permettant de réaliser des comparaisons plus fines, sans lesquelles aucune évaluation sérieuse n'est possible. Pour cela il est essentiel que soit instituée une collaboration interinstitutionnelle.

Du débat qui a suivi est ressorti que si une base commune de statistiques devait être complétée par la prise en compte des besoins spécifiques de la France d'outre-mer, il ne fallait pas négliger le coût élevé que cela implique.

De plus, la statistique française est de plus en plus soumise à des règlements européens. Or, la définition de la France dans l'Union européenne comprend la métropole et les quatre DOM. Par conséquent, la contrainte de produire une statistique harmonisée fait que les marges de manœuvre pour élaborer des statistiques spécifiques sont réduites.

Enfin il a été proposé que le Cnis veille à ce que pour les enquêtes statistiques publiques, censées porter sur l'ensemble du territoire, la question de la couverture des DOM soit au minimum examinée.

Devant la complexité des problèmes soulevés, la formation a recommandé la mise en place d'un groupe de travail afin de faire un état des lieux comparatif des **statistiques dans les collectivités d'outre-mer** et en France métropolitaine en vue d'adapter, quand cela est nécessaire, les statistiques nationales aux besoins spécifiques de ces territoires et, en particulier, aux besoins d'évaluation des politiques publiques.



Formation

TRANSPORTS, TOURISME

Présidents : Maurice BERNADET, Professeur à l'Université de Lyon II, chercheur au Laboratoire d'Économie des Transports

Jean-Charles SIMIAND, Vice-président de la Confédération Française des Industries du Tourisme, délégué général du syndicat national des téléphériques de France

Rapporteurs : Jean-Marie SAUNIER, Sous-direction de l'observation statistique des transports au Service économie, statistiques et prospective, ministère, des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

Christophe TERRIER, Département de la stratégie, de la prospective, de l'évaluation et des statistiques, Direction du Tourisme

## ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE PROGRAMME DU 6 AVRIL 2006

**Introduction générale** (M. BERNADET, M. SIMIAND)

**I - Suivi des avis donnés sur les programmes 2006 et sur le moyen terme et débat**  
(Christophe TERRIER et Jean-Marie SAUNIER)

**II - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2007 et débat**  
(Christophe TERRIER et Jean-Marie SAUNIER)

**III - Point d'information sur la révision des nomenclatures**  
(Christophe TERRIER et Jean-Marie SAUNIER)

**IV - Point d'information sur les règlements européens**  
(Christophe TERRIER et Jean-Marie SAUNIER)

**V - Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité**

- Liées à des règlements européens :
  - Enquête permanente sur l'utilisation de véhicules routiers de marchandises (Michel De SABOULIN, SESP)
  - Enquête trimestrielle sur les prix du transport aérien de marchandises (Henri MARIOTTE, SESP)
  - Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (Jean LIENHARDT, Insee)
- Autres :
  - Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture des disques de chronotachygraphe (Karine GORMON, SESP)
  - Enquête sur l'utilisation des véhicules de transports en commun (Dominique FRANCOIS, SESP)

**VI - Point d'information sur l'enquête EVE** (Christophe TERRIER, DT)

**VII - Point d'information sur le groupe de travail « Inventaire des besoins d'information sur les transports » et débat** (René GENEVOIS et Michel HOUÉE, ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer)

**VIII - Projet d'avis de la formation** (Carla SAGLIETTI)

## Réunion de programme du 6 avril 2006

### SYNTHÈSE

Après le suivi des avis 2006 et la présentation des avant-projets de programme de travail 2007 par Jean-Marie Saunier (SESP, ministère des Transports) et Christophe Terrier (direction du Tourisme), un point a été fait par Frédéric Tardieu et Michel de Saboulin sur la révision des nomenclatures et sur les règlements européens qui s'appliquent aux domaines transports et tourisme. Maurice Bernadet, Michel Houée et René Genevois ont exposé l'état d'avancement des travaux du groupe "Inventaire des besoins d'information sur les transports" dont le rapport devrait être présenté à la prochaine Assemblée plénière. Les 5 projets d'enquête présentés ont obtenu un avis d'opportunité favorable. Un point d'information spécifique a porté sur l'enquête Eve (enquête sur les visiteurs de l'étranger) dont les premiers résultats seront bientôt diffusés, après 2 années de progrès méthodologiques.

Après le suivi des avis sur le programme 2006 et le moyen terme, Christophe Terrier, rapporteur de la partie Tourisme et Jean-Marie Saunier, rapporteur de la partie Transports, ont exposé les **avant-projets de programmes statistiques pour 2007**.

En ce qui concerne le **tourisme**, les prochaines années verront la mise en place d'une nouvelle directive d'Eurostat concernant les **hébergements** ce qui conduira à mettre en œuvre, dès cette année, des projets relatifs à une meilleure connaissance de l'offre d'hébergements marchands. D'une part la connaissance des hébergements collectifs devrait être complétée grâce aux travaux conduits par le pôle tourisme de l'Insee, d'autre part une première approche des hébergements privatifs sera réalisée en liaison avec les organisations professionnelles concernées.

En effet, par rapport aux exigences européennes, il reste encore des progrès à accomplir dans la connaissance des hébergements collectifs autres qu'hôtels et campings. A ce sujet les présidents ont souhaité que pour les 2 domaines, transports et tourisme, les services statistiques fassent le point sur les difficultés rencontrées en matière de **respect des règlements et directives statistiques européens**.

Un important travail a été réalisé à partir de l'enquête Suivi de la demande touristique française (SDT) pour estimer la population présente, jour par jour, dans les départements. Ces travaux d'**économie présente** suscitent une forte demande tant régionale que départementale. Toutefois, leur diffusion reste pour l'instant assez restreinte.

L'enquête **EVE** (enquête sur les visiteurs de l'étranger) a fait l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour. Le marché de cette enquête, qui a été mise en place en 2004, arrive à échéance au premier trimestre 2007. Un comité de pilotage, regroupant la Banque de France et la direction du Tourisme, a été créé afin de préciser les termes du nouveau marché qui doit être prêt au plus tard en juillet 2006. Le marché ne sera pas reconduit à l'identique. Les priorités ont été révisées, ce qui devrait alléger certaines exigences de représentativité. L'ampleur de cette opération a conduit la Banque de France et la direction du Tourisme à prendre de grandes précautions quant à la diffusion des premiers chiffres. Les processus de redressement sont désormais stabilisés et les premières diffusions sont imminentes, parmi lesquelles une étude sur la saisonnalité de la fréquentation selon les nationalités.

En ce qui concerne les **transports**, une part importante de travaux sera consacrée, dès 2006, à une meilleure **connaissance des groupes**. En effet, ceux-ci structurent fortement l'économie de ce secteur.

L'**enquête nationale Transports 2007** a bénéficié d'un avis d'opportunité favorable l'année passée. Son questionnaire est encore en cours d'élaboration. L'enquête se déroulera, selon son calendrier initial, tout au long de l'année 2007. Elle donnera lieu à plusieurs extensions régionales, notamment en Bretagne, Languedoc-Roussillon, en Île-de-France, et en Midi-Pyrénées (en cours de discussion). Après la mise en place de l'enquête pour le transport routier de marchandises, les travaux préparatoires à l'extension de l'enquête trimestrielle sur les **prix des services de transport de marchandises** se poursuivront en 2006 et 2007, pour le transport aérien, puis le transport maritime, l'entreposage et la manutention, de façon à être en mesure, le moment venu, de satisfaire aux dispositions de l'extension, en cours de discussion, du règlement sur les statistiques « court terme ».

Jean-Marie Saunier a tenu à attirer l'attention des participants sur 2 points particuliers. Il s'agit en premier lieu du **décret relatif aux enquêtes de circulation au bord des routes**. Jusqu'à sa parution,

le 27 février 2006, aucun élément réglementaire ne permettait plus d'assurer ce type d'enquête, la seule autorisant de questionner les individus sur leur trajet, ce qui avait beaucoup ému les participants de la formation. Ce décret rappelle que, pour la connaissance statistique des réseaux et des trafics routiers, l'Etat mène, auprès des usagers de la route, des enquêtes sur leurs déplacements.

Le préfet décide de réaliser une enquête, sur son initiative ou à la demande d'une collectivité territoriale. Il autorise cette enquête par arrêté sur le domaine public routier de l'Etat ou des collectivités territoriales et autorise l'arrêt momentané des véhicules. Les participants se sont félicités de la promulgation de ce décret.

En revanche, ils se sont inquiétés de **l'impact éventuel de la décentralisation sur l'information statistique concernant les réseaux routiers**. Près de la moitié du réseau routier national (soit 16 340 Kms) sera transférée aux départements. Les stations de comptage afférentes seront transférées en même temps que l'infrastructure routière elle-même : les départements assureront désormais le fonctionnement, la maintenance de ces stations, leur utilisation restant à leur discrétion. 2006 sera une année de transition : l'Etat gardera la maintenance des stations. En revanche, il faudra veiller, dès 2007, à ce que les remontées de l'information vers le niveau national soient assurées. Il sera possible de s'appuyer sur l'article L 1614-7 du code général des collectivités locales (CGCL). Il prévoit, que « tout transfert de compétences de l'Etat à une collectivité territoriale entraîne pour celle-ci l'obligation de poursuivre, selon des modalités définies par décret en Conseil d'Etat, l'établissement des statistiques liées à l'exercice de ces compétences » et que « Les charges financières résultant de cette obligation font l'objet d'une compensation par l'Etat ».

Un point d'information a été fait sur la **mise en place des nouvelles nomenclatures en 2008**. Le secteur du **Tourisme** est peu concerné par cette révision. En revanche, dans les **Transports**, la nomenclature européenne apporte des changements importants. Les transports de fret et de voyageurs y seront systématiquement distingués. Au niveau français des activités, certaines distinctions actuelles disparaîtront : c'est le cas de la différence entre transport aérien régulier et non régulier. La distinction entre transports maritimes et transports côtiers n'apparaîtra plus non plus. Enfin, les affréteurs et organisateurs de transports internationaux seront regroupés dans une seule classe. Ces distinctions seront reprises dans la codification des produits, en cours de discussion au niveau européen, pour ventiler le chiffre d'affaire des entreprises.

Maurice Bernadet, président du groupe de travail « **Inventaire des besoins d'information sur les transports** », René Genevois et Michel Houée, co-rapporteurs ont fait le point sur l'avancement des travaux de ce groupe dont la création résulte d'une demande exprimée par le comité des Directeurs Transports du ministère des Transports. Cet inventaire est lié à l'évolution du contexte : l'ouverture à la concurrence et la décentralisation en constituent les principaux changements institutionnels et structurels. Les travaux du groupe ont pris quelque retard essentiellement à cause de la réorganisation du ministère des Transports. Le rapport devrait cependant être présenté au Bureau en novembre et soumis à l'Assemblée plénière en décembre. Il sera décliné en 4 parties recensant les types de besoins des différents acteurs, les exigences européennes, le rôle de l'Etat, les besoins des collectivités locales.

René Genevois a présenté les questions liées aux infrastructures et aux réseaux, ainsi qu'au transport de marchandises hors agglomération. Michel Houée s'est consacré au thème du transport de voyageurs « longue distance » sachant que le thème « transport de voyageurs et marchandises en agglomération » est sous la responsabilité de Jean-Luc Lipatz.

Enfin, un **avis d'opportunité favorable** a été attribué à l'enquête permanente sur l'utilisation de véhicules routiers de marchandises, à l'enquête trimestrielle sur les prix du transport aérien de marchandises, à l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication, à l'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture des disques de chronotachygraphe et à l'enquête sur l'utilisation des véhicules de transports en commun.

|   |
|---|
| <p><b>Groupe de travail « Inventaire des besoins d'information sur les transports »</b></p> |
|---|

Président : Maurice BERNADET, Président Transport de la formation "Transport-Tourisme" du Cnis

Rapporteurs : René GENEVOIS, Conseil Général des Ponts et Chaussées (METATTM),  
Michel HOUEÉ (METATTM), Jean-Luc LIPATZ (Insee)

Responsable de la formation Cnis de rattachement : Brigitte OUVRE

Lors de leur réunion du 21 janvier 2004, les directeurs d'administration centrale du ministère chargé des transports avaient confirmé qu'ils ressentaient la nécessité de disposer d'une vision d'ensemble des besoins d'informations sur les transports et avaient demandé que soit menée une opération destinée à faire le point sur les demandes des différents utilisateurs d'informations sur les transports : demandes de statistiques générales ; demandes spécifiques aux responsabilités de tutelle ou de régulation des autorités publiques ; et demandes d'informations localisées destinées à éclairer une problématique donnée.

En dehors des informations collectées dans le cadre des enquêtes statistiques des services publics, il s'agissait de déterminer notamment quelles étaient les informations complémentaires qui pourraient être demandées aux opérateurs ou aux collectivités publiques sur une base volontaire, dans le cadre de contrats ou conventions, ou qui devraient résulter d'obligations administratives à fixer par la loi.

Saisi de cette demande lors de sa réunion du 27 mai 2004, la formation « Transports-tourisme » du Cnis avait proposé que, en prolongement des travaux menés en 2003 dans le cadre de son programme statistique à moyen terme, soit mis en place un groupe de travail du Cnis, associant étroitement le ministère et l'Insee, pour mener à bien cet inventaire des besoins d'informations sur les transports.

Ce groupe a fonctionné comme un comité de pilotage en procédant à une consultation de l'ensemble des utilisateurs et producteurs d'information statistique. Ceux-ci ont été sollicités :

- à l'occasion d'interviews, pour ceux qui sont concernés par des thèmes limités, ciblés, précisément définis ;
- dans le cadre d'auditions, pour ceux avec lesquels les thèmes à aborder sont larges (tous les membres du groupe de travail seront avertis des dates de ces auditions et pourront y assister).

Le groupe de travail a pris en compte les conséquences que pourrait avoir la nouvelle vague de décentralisation sur les capacités de réponse du dispositif statistique actuel. Enfin il a dressé un état des informations complémentaires qui devraient être collectées.

Le groupe de travail plénier a terminé ses travaux en juin 2006. Son rapport a été adopté par l'Assemblée plénière, le 18 décembre 2006.

*Rapport du Cnis n° 102 - mars 2007*

Formation

URBANISME,  
ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

Présidente : Mme Frédérique RASTOLL

Rapporteur : M. Michel BARGE, chargé de la sous-direction de l'observation statistique de la construction au service économie, statistiques et prospective (SESP) du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

## ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE PROGRAMME DU 30 MAI 2006

I - Introduction

II - Suivi des avis donnés sur le programme 2006 et du moyen terme (Michel BARGE)

III - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2007

- Exposé synthétique (Michel BARGE)
- Débat

IV - Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité

- Liées à des règlements européens\* :
  - Enquête TIC (Jean LIENHARDT, Insee)
  - Module secondaire de l'enquête SRCV 2007 : conditions de logement (Pascal CHEVALIER, Insee)
- Autres :
  - Enquête sur le parc locatif social (Catherine GILLES, SESP)
  - Enquête sur l'activité internationale des entreprises de construction (Benoît PENTINAT, SESP)

V - "Observation de la demande de logements sociaux et numéro départemental unique d'enregistrement de cette demande"

- Une expérience de partenariat en région Pays de la Loire (Thierry BOCLÉ, CREHA-Ouest et Daniel BODY, Chef du service habitat de la DDE de la Sarthe)
- Débat

VI - Projet d'avis de la formation

## Réunion de programme du 30 mai 2006

### SYNTHÈSE

**Le suivi des avis 2006 et l'examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2007 ont été présentés par Michel Barge, rapporteur de la formation. Du débat qui a suivi sont ressorties les principales préoccupations des participants : le maintien du suivi de la construction neuve dans le cadre de la réforme du code de l'urbanisme et du formulaire de permis de construire, la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures, la mise en place de l'indice de référence des loyers et la rénovation de l'ICC. Une expérience novatrice d'observation de la demande de logements sociaux réalisée en partenariat, dans la région Pays-de-la-Loire, a ensuite été présentée aux participants par Thierry Boclé (Centre Régional de l'Habitat Ouest). Les apports de ce dispositif sont nombreux, comme en a témoigné Daniel Body (DDE de la Sarthe), partenaire de l'opération.**

Michel Barge a présenté le suivi des avis 2006 et du programme à moyen terme, puis il a fait une présentation synthétique des avant-projets de programmes statistiques pour 2007 des services contribuant à cette formation.

**Le souci du maintien du suivi statistique de la construction neuve et de sa qualité**, objet de plusieurs avis récurrents en raison d'une réforme par simplification du Code de l'urbanisme, semble pouvoir être écarté. En effet, l'ordonnance, parue le 8 décembre 2005, comprend un article spécifique préparé par la DGUHC, qui prévoit que les modalités de transmission et les contenus d'information à des fins statistiques seront précisés dans un décret en Conseil d'Etat.

De ce point de vue, la situation a donc évolué dans le sens d'une consolidation du suivi statistique. Malgré tout, des inquiétudes subsistent. D'une part, la mise en œuvre de la réforme est prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2007, ce qui laisse peu de temps pour la mise en place des outils permettant de concevoir un nouveau suivi statistique de la construction neuve. Une nouvelle application Sitadel, sans doute d'architecture nationale, sera mise en place pour assurer l'élaboration des statistiques. Elle devra permettre de prendre en compte les nouveaux documents d'urbanisme, tout en assurant la continuité des statistiques. D'autre part, l'article 67 de la loi sur les libertés et responsabilités locales d'août 2004 a limité la mise à disposition gratuite des services de l'Etat aux communes de moins de 10 000 habitants pour l'instruction des demandes d'autorisation de construire, avec un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cette disposition a eu pour conséquence l'augmentation du nombre de points d'instruction du côté des communes, donc une complexification de l'alimentation de la base de données Sitadel et des bases régionales.

Le paysage du suivi de la construction neuve subit ainsi de fortes perturbations. Une consolidation apparaît nécessaire ; des moyens importants devront y être octroyés pour en assurer la continuité.

La **révision des nomenclatures** était une autre préoccupation des participants de la formation. Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le changement de nomenclature devra être effectif dans le répertoire SIRENE. L'année 2007 sera donc consacrée au recueil des informations permettant de recodifier l'activité principale des entreprises.

Michel Barge a présenté les points essentiels, concernant le secteur de la construction, de la nouvelle nomenclature pratiquement finalisée à ce jour. Il s'est déclaré plutôt satisfait du résultat atteint. Ainsi, au niveau de la division, apparaîtront de manière séparée la construction de bâtiments, le génie civil et l'ensemble des travaux de construction spécialisés. La nomenclature française comptera, *in fine*, 16 postes de plus que la NACE européenne contre 15 de plus aujourd'hui. Il n'y a donc pas de multiplication de postes par rapport à la nomenclature européenne, ce qui est satisfaisant.

L'année 2006 est marquée par la mise en place, au 1<sup>er</sup> janvier, d'un nouvel **indice de référence pour la revalorisation des loyers** en cours de bail, l'IRL. Il est la moyenne pondérée de l'indice des prix à la consommation, de l'indice des prix d'entretien et d'amélioration des logements (IPEA) et de l'indice du coût de la construction (ICC). Son évolution est la nouvelle référence pour la revalorisation des loyers en cours de bail.

Concernant la rénovation de l'ICC, l'année 2007 sera l'occasion d'expérimenter en vraie grandeur la méthode hédonique mise au point pour la maison individuelle et d'étudier la possibilité de son élargissement au logement en immeuble collectif. Si ces expérimentations sont concluantes, la décision de changement de méthode pourra intervenir en 2008.

Le thème présenté à la formation cette année portait sur l'**observation de la demande de logements sociaux** en relation avec le numéro départemental unique d'enregistrement de cette demande. A ce sujet, Thierry Boclé du Centre Régional de l'Habitat Ouest a exposé une expérience novatrice de partenariat dans la région Pays-de-le-Loire. En 1996, La ville de Nantes a demandé aux bailleurs sociaux de mettre en place un fichier centralisé pour les demandeurs. Les organismes HLM ont préféré mettre en place un fichier de la demande qui reste propriété des organismes d'habitat social et dont les informations sont gérées par les organismes eux-mêmes et par des partenaires associés. Le dispositif a été ensuite étendu aux autres départements de la région, puis il a même été rejoint par le Morbihan. L'originalité de ce dispositif réside dans la mise en commun de la demande locative sociale : à chaque demandeur est affecté un numéro d'enregistrement départemental unique. En cela il a anticipé le décret sur « le numéro unique » paru en novembre 2000. Le support choisi pour cet outil a été l'internet.

L'animation et la gestion du dispositif sont de la responsabilité du CREHA Ouest, association loi 1901. Un partenariat a été établi avec les organismes d'habitat social des six départements concernés, la plupart des Préfectures et DDE, la plupart des conseils généraux, les principales structures intercommunales, de nombreuses communes, des organismes collecteurs du 1 % logement, etc.

Aujourd'hui, il existe 180 lieux d'enregistrement et de modification des dossiers de demande de HLM dans les Pays de la Loire et 20 dans le Morbihan.

Les apports de ce dispositif sont nombreux : il facilite les démarches et l'information des demandeurs et est un outil d'aide à la décision pour les bailleurs et leurs partenaires.

Enfin, il constitue une aide pour les politiques locales et génère une meilleure connaissance des besoins en matière de logement locatif social, comme en a témoigné Daniel Body (DDE de la Sarthe), partenaire de l'opération. En effet, le CREHA Ouest met à disposition de ces partenaires des tableaux statistiques standards prédéfinis permettant d'obtenir des informations sur le demandeur, son logement actuel et le logement recherché. Les partenaires ont également la possibilité de lancer des requêtes en temps réel ou sur des bases historisées. Enfin, le CREHA Ouest peut transmettre des extraits de bases de données exploitables par ses partenaires avec leurs outils bureautiques propres.

Daniel Body a présenté plusieurs exemples d'utilisation de ce dispositif parmi lesquelles l'utilisation des données statistiques. D'une part les informations mises à la disposition de la DDE lui permettent d'avoir une connaissance ciblée sur certains territoires, ce qui peut constituer une aide à la décision et à la programmation. D'autre part, le fichier de la demande est également utilisé pour les programmes locaux de l'habitat pour lesquels une information fine sur le profil des demandeurs (âge, ressources, situation familiale, etc.) et des lieux demandés est nécessaire.

Les participants se sont déclarés très intéressés par cette expérience d'autant que l'application nationale de la DGUHC ne permet pas de relier les demandes et les attributions.

**Quatre enquêtes ont été présentées pour avis d'opportunité.** Deux d'entre elles sont transversales et ont pour vocation de répondre à des règlements européens : l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et le module secondaire de l'enquête SRCV 2007 sur les conditions de logement.

L'enquête sur le parc locatif social (EPLS) était soumise pour examen en vue de consolider son statut d'enquête statistique. Enfin une nouvelle enquête thématique s'intéressant à l'activité internationale des entreprises du secteur de la construction a été présentée.

Les quatre enquêtes ont obtenu un avis favorable.



Interformation

STATISTIQUES SOCIALES

Président : Jean-Baptiste de FOUCAULD, Inspecteur général des finances, Président de la formation « Démographie, conditions de vie »

Rapporteur : Stéfan LOLLIVIER, Directeur des statistiques démographiques et sociales (Insee), Rapporteur de la formation « Démographie, conditions de vie »

## **ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 6 OCTOBRE 2006**

I - **Introduction** - M. Jean-Baptiste de FOUCAULD

II - **Suivi des avis sur les programmes statistiques 2006** - M. Stéfan LOLLIVIER

III - **Rapport du groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales »**

- Présentation par M. Jacques FREYSSINET - Président du groupe de travail
- Débat

IV - **Le programme européen à moyen terme** - M. Stéfan LOLLIVIER

V - **La nomenclature sociale européenne**

- Le point sur les travaux - M. Stéfan LOLLIVIER
- Débat

VI - **Le nouveau dispositif statistique sur la conjoncture de l'emploi**

- Présentation M. Patrick AUBERT
- Débat

VII - **Présentation d'enquêtes pour avis d'opportunité**

- Enquête sur les mouvements de main d'œuvre (EMMO) - Dares
- Etude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) - Ined
- Cohorte Constances - Inserm

VIII - **Projet d'avis** - Mme Carla SAGLIETTI

## Réunion de programme du 6 octobre 2006

### SYNTHÈSE

L'interformation s'est réunie sous la présidence de Jean-Baptiste de Foucauld, président de la formation Démographie, conditions de vie. Stéfán Lollivier, rapporteur, a fait un rapide suivi des avis 2006 de l'interformation. Jacques Freyssinet, président du groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales », a présenté les préconisations prioritaires du groupe, en soulignant qu'elles n'étaient pas encore validées. Les participants ont salué la qualité des travaux et approuvé les recommandations visant à créer un système cohérent d'informations sur les inégalités, accessible à tous les utilisateurs à partir d'un point d'entrée unique. Stéfán Lollivier a fait le point sur le programme statistique européen à moyen terme, sous ses aspects stratégiques et thématiques. Il a ensuite présenté le projet de nomenclature sociale européenne ESeC, et la manière dont l'Insee est intervenu pour faire valoir les positions françaises. Patrick Aubert (Insee) a décrit le dispositif statistique sur la conjoncture de l'emploi et les améliorations prévues. La réunion s'est conclue sur l'examen en opportunité de trois projets d'enquêtes.

Stéfán Lollivier, rapporteur de la formation « Démographie, conditions de vie », a présenté le **suivi des avis 2006** de l'interformation. S'agissant du recensement, des résultats concernant les populations des départements et le marché du travail seront présentés lors de la conférence de presse qui précédera le lancement de l'enquête 2007. Sur les statistiques migratoires, l'Insee a publié notamment un quatre pages sur l'état de l'immigration vu par le nouveau recensement, en mentionnant les difficultés de comparaison avec celui de 1999. Stéfán Lollivier a indiqué que les enquêtes annuelles de recensement permettront, au fur et à mesure de leur disponibilité, d'améliorer la connaissance sur ce sujet. Les niveaux de vie et les inégalités sociales ont été l'objet des travaux du groupe de travail dont le pré rapport sera présenté au cours de la réunion. Enfin, des progrès ont été accomplis dans la connaissance des trajectoires des personnes avec le développement des panels.

Jacques Freyssinet, président du **groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales »** a indiqué que le rapport est en cours de discussion. Il comprendra des préconisations prioritaires ainsi qu'un calendrier de suivi et d'évaluation, que l'interformation Statistiques sociales pourrait être chargée de suivre. Le groupe s'oriente vers les propositions suivantes : créer un système cohérent d'information sur les inégalités accessible à partir d'un point d'entrée unique ; sélectionner une trentaine d'indicateurs centraux auxquels s'ajouteraient ceux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale ; prendre en compte la dimension territoriale ; respecter les indicateurs ou concepts définis par les organisations européennes ou internationales pour permettre la comparabilité, sans renoncer à un certain nombre d'indicateurs « nationaux » auxquels les utilisateurs sont attachés ; chercher systématiquement à croiser les articulations qui s'établissent entre trois types de désagrégation (catégories sociales, composition des ménages, statuts par rapport à l'emploi) ; privilégier la construction d'indicateurs de trajectoire. Des préconisations plus spécifiques devraient être proposées concernant les indicateurs et les sources statistiques relatives au patrimoine et aux revenus du patrimoine, l'enquête annuelle sur les revenus fiscaux, les DADS et la publication régulière d'indices de prix catégoriels. Il paraît également nécessaire de définir des méthodes permettant de prendre en compte les ménages en institutions et les ménages en situation de logement précaire, et d'entamer des travaux pour mesurer les inégalités au sein des unités élémentaires (les ménages).

Les participants ont salué la qualité du travail réalisé. Ils se sont interrogés sur la position de la France par rapport aux autres pays en matière de connaissance des inégalités. Du point de vue de la quantité et la qualité des sources, la position de la France est satisfaisante. Mais elle l'est moins en termes de présentation synthétique et d'accès facile à l'ensemble de l'information. La possibilité de faire des comparaisons internationales, ou même entre les régions, des niveaux d'inégalités a également été évoquée, soulevant ainsi la question de la production d'indicateurs bruts ou « toutes choses égales par ailleurs ».

Le **programme européen à moyen terme** est au stade du projet de règlement. Stéfán Lollivier a fait état des intentions écrites et des discussions tenues lors d'une récente réunion des directeurs de statistiques sociales. Un des objectifs est de définir et de mettre en œuvre, dans toutes les enquêtes

relevant de la statistique européenne, un ensemble de variables harmonisées. Eurostat envisage par ailleurs de mettre en place des enquêtes *omnibus* pour répondre à des besoins ponctuels ou à des préoccupations de la Commission. Ce projet a été longuement débattu. La position française est qu'il faut pouvoir répondre aux besoins en respectant un cahier des charges et en utilisant l'existant si possible. Concernant les aspects thématiques, Stéfan Lollivier a fait le point sur les différents projets.

Les participants ont insisté sur le fait que le système statistique français doit être actif dans les débats d'Eurostat, et qu'il est également important que la demande des différents utilisateurs vis à vis de la statistique européenne puisse s'exprimer.

Les travaux sur la **nomenclature sociale européenne** ont été menés sous l'impulsion de la Commission. Un consortium, composé principalement de chercheurs, a été chargé de définir les principes généraux permettant d'élaborer la nomenclature. La France était le seul pays à être représenté par un institut de statistique. Le cadre conceptuel, issu du schéma de classes sociales de John Goldthorpe, oppose les employeurs et les travailleurs à leur compte aux salariés. Le prototype comprend neuf catégories d'actifs et une d'inactifs. La position d'un individu résulte de la combinaison du type de profession exercée et du statut professionnel. Certaines notions paraissent difficiles à mettre en œuvre (manager, supervisor). L'Insee a exprimé des recommandations, approuvées à la fois par les statisticiens et les chercheurs, notamment que plusieurs projets soient testés dans différents domaines. Eurostat s'est engagé à relancer un groupe de travail, l'Insee y participera.

Cette présentation a suscité des questions sur l'articulation entre le prototype Esec et la nomenclature européenne Isco. Isco est une nomenclature de métiers, sur laquelle Esec s'appuiera très probablement. La refonte 2008 d'Isco est en cours. Eurostat essaie de coordonner les réponses des instituts de statistique européens. De son côté, l'Insee a essayé sans succès de recueillir l'avis des organisations françaises concernées. Il faudrait peut-être développer l'information sur cette nomenclature qui semble peu utilisée en France.

Patrick Aubert (Insee) a rappelé que les séries d'emploi sont utilisées pour répondre à de nombreuses questions très différentes, ce qui ne peut se faire avec un chiffre unique. Les **estimations d'emploi** se caractérisent par le recours à plusieurs sources pour parvenir à une évaluation complète. Les premières estimations de l'Insee sont mensuelles. Viennent ensuite des estimations trimestrielles, d'abord sur le secteur marchand, élargies depuis septembre 2006 à la partie privée des secteurs principalement non marchands. Enfin, l'estimation annuelle de référence porte sur l'emploi total. Elle comprend les salariés et les non salariés de tous secteurs, y compris l'emploi public. Au terme du projet d'amélioration en cours, à la fin de la décennie, les estimations d'emploi seront disponibles plus rapidement, elles couvriront un champ plus large et seront plus précises. Les estimations annuelles utilisant le projet Estel et les DADS enrichies de données sur la fonction publique d'Etat et les salariés des particuliers employeurs seront disponibles dans un délai de 18 mois au lieu de vingt six actuellement. Les estimations trimestrielles devraient être élargies à l'emploi salarié agricole en 2007, et l'intégration des trois fonctions publiques et des salariés des particuliers employeurs est prévue pour 2008-2010.

Enfin, l'interinformation a émis un avis d'opportunité favorable à l'extension de champ de l'**enquête sur les mouvements de main d'œuvre** aux établissements de 1 à 9 salariés, et aux projets de cohorte **Elfe** (étude longitudinale française depuis l'enfance) et **Constances** (Consultants des centres d'examen de la sécurité sociale).

|  |
|--|
| <b>Groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales »</b> |
|--|

Président : Jacques FREYSSINET, ancien président de la formation "Emploi-revenus » du Cnis

Rapporteurs : Michel DOLLE, rapporteur général du CERC et Pascal CHEVALIER, chef de la division revenus et patrimoine des ménages à l'Insee

Secrétariat du Cnis : Pascale CAUDRON, Brigitte OUVRE, Carla SAGLIETTI

Le groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales » avait été créé sous l'égide de l'interinformation statistiques sociales du 7 novembre 2005, conformément à l'avis adopté au cours de l'assemblée plénière du 11 février 2005.

Il faisait suite au rapport de l'Inspection générale de l'Insee, présenté par Françoise Maurel et Hugues Picard sur l'orientation des travaux du Cnis concernant les niveaux de vie et les inégalités sociales.

Ce groupe de travail avait pour mission de proposer un système cohérent d'informations annuelles sur les inégalités sociales, les revenus et la pauvreté, en recherchant les améliorations à apporter au dispositif actuel.

Comment mettre en place un système cohérent d'informations annuelles sur les inégalités sociales, les revenus et la pauvreté ? Comment faire en sorte qu'il soit facilement accessible au grand public comme aux initiés ? Quels indicateurs proposer ? Quel niveau de désagrégation ? Quelles améliorations apporter au dispositif actuel ?

Autant de questions auxquelles le groupe a essayé d'apporter des réponses sous la forme d'une soixantaine de propositions. Certaines sont plus stratégiques et conditionnent la création même d'un système cohérent d'informations sur les inégalités sociales. D'autres concernent des opérations en cours ; leur réalisation permettrait des progrès majeurs dans certains domaines.

Dans le cadre de sa réflexion, le groupe a proposé également deux listes d'indicateurs pour l'étude des inégalités : d'abord, une liste d'indicateurs de base, puis une liste restreinte à une dizaine, sur laquelle pourraient s'appuyer les efforts de communication.

Dans le temps, le suivi des recommandations et de leur mise en œuvre permettra d'évaluer les avancées dans les différents domaines.

Le groupe « Niveaux de vie et inégalités sociales » s'est réuni 11 fois en 2006. Il a terminé ses travaux en octobre 2006. Son rapport a été adopté par l'Assemblée plénière, le 18 décembre 2006.

*Rapport du Cnis n° 103 - mars 2007*

|                       |
|-----------------------|
| <p>Interformation</p> |
|-----------------------|

|                                   |
|-----------------------------------|
| <p>STATISTIQUES D'ENTREPRISES</p> |
|-----------------------------------|

Président : Édouard SALUSTRO, Président fondateur de RSM Salustro-Reydel

Rapporteur : Jean-Marc BÉGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises (Insee)

## ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2006

**Introduction** (M. Édouard SALUSTRO)

**I - Suivi des avis 2006 et moyen terme 2004-2008** (M. Jean-Marc BÉGUIN)

**II - Point sur les règlements Eurostat**

- 1) Présentation (M. Jean-Marc BÉGUIN)
- 2) Débat

**III - Examen d'enquête pour avis d'opportunité**

- 1) Enquête Stratégies de délocalisation et d'implantation à l'étranger  
(Mme Céline THÉVENOT-SÉRAVALLE, M. Henri MARIOTTE)
- 2) Enquête statistique auprès des opérateurs ferroviaires (M. Jean-Marie SAUNIER)

**IV - Refonte des statistiques annuelles d'entreprises (RESANE)**

- 1) L'avancement du projet et les grandes lignes du rapport du groupe de travail  
« Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes »  
(M. Jean-Marc BÉGUIN)
- 2) Les travaux du sous-groupe « Les groupes, sous-groupes et la mondialisation »  
(M. Emmanuel RAULIN)
- 3) Débat
- 4) Les projets du Sessi dans le cadre de Resane (M. Yves ROBIN)
- 5) Débat

**V - Les outils d'études conjoncturelles des entreprises**

- 1) Présentation (M. Philippe SCHERRER)
- 2) Débat

**VI - Le plan de communication du changement de nomenclature**

- 1) Présentation (Mme Chantal MADINIER)
- 2) Débat

**VII - Projet d'avis de l'interformation** (Mme Carla SAGLIETTI)

**Conclusion** (M. Édouard SALUSTRO)

## Réunion du 24 octobre 2006

### SYNTHÈSE

*L'interformation s'est réunie sous la présidence d'Édouard Salustro. Jean-Marc Béguin, rapporteur, a fait le point sur les règlements européens. Au terme du débat soutenu qui a suivi la présentation de l'enquête « Stratégies de délocalisation et d'implantation à l'étranger », l'interformation a décidé d'attendre de disposer des résultats des tests de faisabilité avant de se prononcer sur l'avis d'opportunité ; l'enquête sera donc présentée à nouveau lors de la prochaine réunion de l'interformation qui aura lieu au printemps 2007. L'enquête statistique auprès des opérateurs ferroviaires a obtenu un avis d'opportunité favorable. Yves Robin a présenté les projets du Sessi dans le cadre du programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprise (Resane) et a insisté sur le nouveau partenariat à établir entre le Sessi et les organismes professionnels. Emmanuel Raulin a ensuite informé les participants des travaux du groupe de travail « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes ». Il a notamment présenté l'état des réflexions du sous-groupe consacré à la mondialisation. Chantal Madinier a détaillé le plan de communication autour du changement de nomenclatures d'activités et produits.*

Compte tenu de l'ordre du jour très chargé de la réunion, le suivi des avis 2006, 2005 et moyen terme n'a pas été présenté oralement mais a fait l'objet d'un [bilan écrit](#).

1) Jean-Marc Béguin, rapporteur de l'interformation, a fait le point sur les [règlements européens](#) : Le règlement FATS, en cours d'adoption, comprend deux volets : l'un sur les filiales de groupes étrangers en France (FATS inward) et l'autre sur les filiales françaises à l'étranger (FATS outward). Il introduira en particulier la nécessité de mesurer la part des échanges internationaux intra-groupes, laquelle sera explorée en s'appuyant sur une enquête pilote.

Le règlement sur les répertoires inclut, pour la première fois, la dimension « groupe » dans les répertoires de sociétés.

Intrastat fait l'objet d'une importante pression politique de nombreux pays à la simplification. Une étude sera menée afin d'analyser la fiabilité de recueil du flux unique : les pays suivraient uniquement les importations ou les exportations, l'autre partie étant obtenue par miroir pour le pays destinataire ou de provenance. Les simplifications en cours se poursuivront, en matière d'automatisation de collecte notamment.

Prodcom fait également l'objet de pressions à la simplification : certains pays souhaiteraient que le choix des produits collectés soit du ressort des pays. Cette proposition n'a pas été adoptée pour l'instant, le détail de Prodcom étant utile pour mettre en place le changement de nomenclatures.

Les représentants des organisations professionnelles ont souhaité que soit réalisé un bilan de la disparition de l'information depuis 1999, année d'introduction de l'euro. Ils ont également exprimé leurs inquiétudes concernant les éventuelles simplifications d'Intrastat et de Prodcom.

2) L'enquête [Stratégies de délocalisation et d'implantation à l'étranger](#) a été présentée pour avis d'opportunité par Céline Thévenot-Serravalle et Henri Mariotte. Cette enquête est liée au projet d'Eurostat de réaliser une enquête pilote sur *l'international sourcing* (approvisionnement à l'international). Les délocalisations sont définies par Eurostat comme un déplacement d'une partie de la chaîne de valeur de l'entreprise vers l'étranger. L'enquête réalisée en France diffèrera de l'enquête d'Eurostat dans la mesure où elle sera menée au niveau des groupes, afin d'interroger directement l'entité en charge de la décision. Les objectifs de l'enquête sont de mieux connaître les motivations, les destinations et les modalités de réalisation des délocalisations – internes aux groupes, recours à des sous-traitants ou créations de joint-ventures –. La nature des activités délocalisées (activités principales ou auxiliaires) sera également demandée. Au total, 1 500 unités seront interrogées.

Un débat animé a suivi la présentation de cette enquête. Les représentants des organisations professionnelles ayant fait part de leurs réticences à délivrer un avis d'opportunité, l'interformation a décidé d'attendre de disposer des résultats des tests de faisabilité qui seront menés d'ici avril 2007 avant de se prononcer. Ces tests permettront déjà de savoir si les entreprises acceptent ou non de répondre aux questions posées.

3) Jean-Marie Saunier a présenté l'**enquête statistique sur les opérateurs ferroviaires** qui n'avait pu être présentée à la formation Transports, tourisme du printemps pour des raisons de calendrier. Elle a obtenu un avis d'opportunité favorable.

De même, les demandes du Sessi et du SESP d'accès à des données dans le cadre de l'article 7bis de la loi de 1951 n'ont pas rencontré d'opposition.

4) Dans le cadre du programme de **Refonte des statistiques annuelles d'entreprises** (Resane), Yves Robin a ensuite détaillé [les orientations retenues par le Sessi et les conséquences pour la statistique industrielle](#). Les objectifs sont de construire un système statistique cohérent sur les entreprises et non plus de juxtaposer des résultats, de simplifier et rationaliser le dispositif de collecte des informations annuelles sur les entreprises pour alléger la charge des entreprises et des services statistiques et enfin d'intégrer à ce dispositif statistique les notions d'unité de production homogène (branche), d'établissement, de groupe et les statistiques associées. En pratique, le dispositif prévoit une intégration accrue des données administratives. Une enquête annuelle de production remplacera l'enquête annuelle d'entreprise et l'enquête annuelle de branche. Un nouveau partenariat sera établi entre le Sessi et les organismes professionnels : ceux-ci seront associés à la définition du contenu des enquêtes annuelles de production et le Sessi établira à leur attention des résultats détaillés correspondant à leurs besoins.

Suite à cet exposé, les représentants des organisations professionnelles ont réaffirmé la volonté de celles-ci de demeurer des partenaires actifs dans cet ensemble de réformes. Face au projet d'intégration des données douanières, les Douanes ont tenu à rappeler les menaces qui pèsent sur ces données. En réponse à une question sur le marché intérieur, Yves Robin a rappelé la volonté de prendre en compte les activités commerciales des entreprises industrielles, afin de ne pas confondre la fabrication et la revente de produits en l'état. Il a également été précisé que les Dom sont dans le champ du programme Resane et seront couverts par l'enquête annuelle de production.

5) Emmanuel Raulin a complété l'intervention d'Yves Robin en revenant sur un autre axe du programme Resane : la prise en compte, demain, de la dimension groupe dans l'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises. Un [groupe de travail du Cnis](#), dont le président est Edouard Salustro et le vice-président Claude Ménard, a entamé la réflexion sur ce sujet en avril 2005. L'objectif du groupe est de proposer des réponses à la question « **Comment et jusqu'où l'organisation de sociétés en groupe doit-elle intervenir dans l'élaboration des statistiques d'entreprise ?** ». Une quarantaine de réunions ont été organisées, en groupe plénier ou en sous-groupes spécialisés. Une trentaine d'entretiens avec des personnalités expertes dans leur domaine ont également été menés. Le projet de rapport final sera présenté fin avril 2007 à l'interformation Statistiques d'entreprises.

Emmanuel Raulin a ensuite proposé un zoom sur les travaux du sous-groupe « [Les groupes, sous-groupes et la mondialisation](#) ». Ce sous-groupe, présidé par Lionel Fontagné, réunit deux dimensions très imbriquées. La mondialisation est d'abord le fait des groupes eux-mêmes, qui peuvent choisir une stratégie de filialisation plutôt que d'exportation. Par ailleurs, les groupes, du moins les plus importants d'entre eux, sont mondiaux ; malgré cela le concept de « nationalité d'un groupe » existe bien : sa détermination devrait prendre en compte différents éléments comme l'existence d'un pays dans lequel le groupe réalise plus de 40 % de son chiffre d'affaires, le pays où se réunit régulièrement l'état-major du groupe, etc.

La recommandation du sous-groupe sera sans doute de compléter, avec un système pérenne, les statistiques actuelles (territoriales par essence) par des statistiques régulières sur l'évolution de l'activité économique « sous contrôle français », c'est-à-dire après avoir ôté les filiales françaises de groupes étrangers et ajouté les filiales étrangères de groupes français.

Des participants ont exprimé leur inquiétude sur le fait que la prise en compte des groupes pourrait entraîner une moindre comparabilité avec les autres pays européens. Emmanuel Raulin a précisé que ce point ferait l'objet d'un chapitre du rapport du groupe de travail.

6) Chantal Madinier a présenté le [plan de communication](#) qui accompagnera la mise en place de la **nouvelle nomenclature** au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ce plan s'articule en 3 axes : informer les utilisateurs du répertoire sur les changements, les raisons et le calendrier de mise en place ; informer les entreprises de leur changement de code APE ; informer les utilisateurs de statistiques de la prise en compte de ces changements dans les données. Le site internet de l'Insee, via sa rubrique [Nomenclatures](#) sera l'outil principal de ce plan de communication. D'autres supports tels diaporamas, dépliants, courriers, et quelques encarts publicitaires seront également utilisés.

7) Yves Robin a précisé que le Sessi organisait le 4 décembre après-midi une réunion de présentation des résultats de l'enquête communautaire sur l'innovation. Jean-Pierre Puig a informé les participants

de la Rencontre du Cnis intitulée « L'accès à l'information statistique à l'heure d'internet » qui se déroulera le 22 janvier au Conseil économique et social.

Les participants ont ensuite débattu du projet d'avis pour l'année 2007. L'[avis de l'interformation](#) a été adopté par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2006.

## Groupe de travail sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes

Président : Édouard SALUSTRO

Vice-Président : Claude MÉNARD, professeur agrégé de sciences économiques

Rapporteur : Raoul DEPOUTOT, Insee

Responsable de la formation Cnis de rattachement : Monique BOURBIGOT-POGNAT

Lors de sa réunion du 31 mars 2005, le Bureau du Cnis a approuvé la création du groupe de travail consacré aux statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes. Ce groupe est rattaché à l'interinformation Statistiques d'entreprises.

Le groupe de travail est chargé de:

- confronter les besoins des utilisateurs en matière de statistiques structurelles avec les statistiques disponibles, en se concentrant essentiellement sur la pertinence de ces dernières, et présenter les apports de la prise en compte des groupes à la pertinence des statistiques structurelles.
- évaluer les apports du profilage de groupes pour former des unités statistiques « entreprises » au sens du règlement européen 696/93<sup>3</sup>, c'est-à-dire des unités qui sont la combinaison de sociétés contrôlées par le même groupe d'entreprises et ayant une autonomie décisionnelle, souvent appelées sous-groupes ou branches opérationnelles par les groupes eux-mêmes ; prendre en compte leur dépendance financière.
- adapter le vocabulaire pour communiquer efficacement avec les utilisateurs : préciser les notions d'entreprises, d'unités légales, de groupes d'entreprises et de sous-groupes en prenant notamment en compte le choix du territoire géographique de référence (national ou monde).
- déterminer l'unité statistique qui assure la plus grande pertinence pour les statistiques structurelles: pour lesquelles faut-il retenir le groupe d'entreprises, pour lesquelles l'entreprise s'impose-t-elle, voire pour lesquelles faut-il retenir une offre statistique des deux types? Les articuler entre elles. Déterminer leur lien avec les comptes nationaux. Comparer la dynamique des groupes d'entreprises à celle des sociétés, prendre en compte leurs spécificités sectorielles. Examiner le cas des statistiques structurelles en distinguant différentes tranches de taille, en relation avec les concepts de TPE ou de PME et de la recommandation de la Commission européenne du 6 mai 2003 ; prendre en compte le cas des sociétés cotées et le concept de groupe d'entreprise qui sous-tend les comptes qu'elles publient.
- adapter les statistiques structurelles à la mondialisation : évaluer le niveau de la demande potentielle de statistiques fondées sur le critère de *propriété* ou de *contrôle* pour compléter les statistiques habituelles définies en référence au *territoire national*.
- évaluer la nécessité de disposer des comptes consolidés des groupes pour la production statistique et proposer des solutions pour y parvenir.
- étudier les réseaux d'entreprises qui sont une forme de coopération inter-entreprise autre que les groupes d'entreprises, tout en présentant certaines similitudes.

<sup>3</sup> Selon le règlement 696/93, « L'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale. ».

Le groupe de travail est composé de cinq sous-groupes, doté chacun d'un président et d'un rapporteur :

- sous-groupe n° 1 : les groupes d'entreprises et leur taille (président : Yvonick Renard, Medef ; rapporteurs : Philippe Trogan, DCASPL, Dominique BONNANS, Insee)
- sous-groupe n° 2 : les groupes, sous-groupes et la mondialisation (président : Lionel Fontagné, CEPIL ; rapporteur : Dominique Francoz, Insee)
- sous-groupe n° 3 : normes comptables et information économique (président : Jean-Paul Milot, direction de la Réforme budgétaire du Ministère de l'économie ; rapporteur Raoul Depoutot, Insee)
- sous-groupe n° 4 : groupes et sociétés dans l'analyse économique sectorielle et macro-économique (président : Jean-Luc Biacabe, COE (CCIP) ; rapporteur : Raoul Depoutot, Insee)
- sous-groupe n° 5 : les réseaux (président : Stéphane Saussier, université de PARIS XI, rapporteur : Benjamin Camus, Insee)

La synthèse et la coordination des travaux des sous-groupes sont assurées par le groupe réuni en séance plénière.

Le groupe plénier a commencé ses travaux en 2005 et s'est réuni cinq fois en 2006. Les sous-groupes se sont également tous réunis à plusieurs reprises.

Le projet de rapport sera présenté à l'interformation « Statistiques d'entreprises » au printemps 2007 puis soumis, fin 2007, à l'Assemblée plénière du Cnis pour adoption.